

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1897-09.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

ANNEXE

AU BULLETIN MENSUEL

DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

SEPTEMBRE 1897.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	554
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.....	555
OUVERTURES de réseaux téléphoniques.....	556
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	558
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques, par département (N° 500-43).....	560
TARIF télégraphique. (Édition de juillet 1897.) — Bulletin rectificatif n° 1.....	562
FRANCHISES télégraphiques.....	566
NOMENCLATURE des bureaux de poste autrichiens.....	568
NOMENCLATURE des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.....	568
MODIFICATIONS à apporter au Tarif international des Postes (édition de 1893).....	569
LISTE des journaux belges.....	570
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	571
SERVICES postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, Malte et le Maroc. — Tableau des services réguliers de navigation existant à la date du 1 ^{er} octobre 1897....	573
PAQUEBOTS-POSTE français. — Modifications aux itinéraires des lignes des paquebots du Brésil et de la Plata.....	579
FRANCHISES POSTALES. — Publication d'un 183 ^e supplément au Manuel des franchises postales et d'un 7 ^e supplément à l'Annexe à ce Manuel. — Service de la trésorerie et des postes aux armées.....	587
COMPARAISON des recouvrements du mois de juin 1897 avec ceux du mois correspondant de l'année 1896. — France.....	590
COMPARAISON des recouvrements du mois de juin 1897 avec ceux du mois correspondant de l'année 1896. — Algérie.....	591
MODIFICATIONS à la Nomenclature des rues de Paris, n° 207.....	592
ANNOTATION au Carnet n° 1517.....	592
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne, pendant le mois d'août 1897.....	592
JUGEMENTS.....	593
MÉDAILLE militaire accordée à un sous-agent.....	593
FÉLICITATIONS adressées au personnel du bureau de poste français de Smyrne à l'occasion de l'incendie qui a éclaté dans cette ville.....	593
FAITS divers.....	594
NOMINATIONS.....	597
NOMINATIONS et mutations.....	599

**DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.**

Créations de recettes simples des postes de 3^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Nord	Sin-le-Noble (1)	11 juin 1897.
Aisne	Vendhuile	<i>Idem.</i>
Vosges	Nomexy (2)	16 juillet 1897.
Oise	Senantes	11 juin 1897.

(1) Conversion en recette simple des postes de 3^e classe de l'établissement de facteur-receveur y existant.
(2) Conversion en recette simple des postes de 3^e classe de la recette municipale des postes y existant.

Créations d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Drôme	Upie	24 mai 1897.
Isère	Jarcieu	<i>Idem.</i>
Seine-et-Marne	Grez-sur-Loing	<i>Idem.</i>
Vaucluse	Lagnes	<i>Idem.</i>
Vosges	Thiéfosse	<i>Idem.</i>
Basses-Alpes	Saint-Vincent (1)	<i>Idem.</i>
Nord	Sainghin-en-Weppes (1)	<i>Idem.</i>
Savoie	Hauteluce	<i>Idem.</i>
Pyrénées-Orientales	Fontpédrouse	<i>Idem.</i>
Charente-Inférieure	Saint-Ciers-du-Taillon	<i>Idem.</i>
Côte-d'Or	Savoisy (1)	<i>Idem.</i>
Hérault	Gamet (2)	21 janvier 1897.

(1) Conversion en établissement de facteur-receveur de l'État de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans cette commune.
(2) Établissement de facteur-receveur municipal.

Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Seine	Paris 70 C	15 août 1897.
<i>Idem.</i>	Paris 59 A	<i>Idem.</i>
Lot-et-Garonne	Villeneuve-sur-Lot A	1 ^{er} septembre 1897.
Vosges	Épinal A	<i>Idem.</i>
Meuse	Bar-le-Duc A	<i>Idem.</i>
Loire	Saint-Étienne D	9 août 1897.
Hérault	Montpellier D	6 septembre 1897.
Ardèche	Annonay A	1 ^{er} septembre 1897.
Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc A	<i>Idem.</i>
Hautes-Alpes	Briançon A	7 septembre 1897.
Rhône	Lyon E (1)	21 août 1897.

(1) Recette auxiliaire municipale.

Ouverture de recettes auxiliaires rurales des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Hautes-Alpes.....	Saint-Véran.....	Queyras.....	7 août 1897.
Vaucluse.....	Villedieu.....	Vaison.....	16 août 1897.
Oise.....	Fleurines.....	Pont-Sainte-Maxence.....	10 août 1897.
Charente-Inférieure..	St-Georges-des-Coteaux..	Saintes.....	8 août 1897.
Basses-Pyrénées.....	Bizanos.....	Pau.....	16 août 1897.
Haute-Loire.....	Salottes.....	Le Monastier-sur-Gazelle.....	<i>Idem.</i>
Somme.....	Sailly-Saillisel.....	Combles.....	<i>Idem.</i>
Gers.....	Caussens.....	Condom.....	20 août 1897.
Nord.....	Lambersart.....	Lille (R. P.).....	1 ^{er} août 1897.
Deux-Sèvres.....	Beaulieu-sous-Parthenay..	Parthenay.....	1 ^{er} septembre 1897.
Vosges.....	Ruaux.....	Plombières.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Saint-Etienne.....	Remiremont.....	<i>Idem.</i>
Drôme.....	Piégros-la-Clastre (1)...	Aouste.....	16 août 1897.
Basses-Alpes.....	La Brillanne.....	Oraison.....	<i>Idem.</i>
Ariège.....	Ercé.....	Oust.....	1 ^{er} septembre 1897.
Orne.....	Saint-Ouon-sur-Iton (1)...	Laigle.....	<i>Idem.</i>
Hautes-Pyrénées.....	Gavarnie.....	Luz-Saint-Sauveur.....	5 septembre 1897.
Seine-et-Oise.....	Galluis.....	La Queuc-les-Yvelines.....	25 août 1897.
Ardennes.....	Pure.....	Carignan.....	1 ^{er} septembre 1897.
Dordogne.....	Abjat.....	Nontron.....	10 septembre 1897.
Saône-et-Loire.....	Pouilloux.....	Ciry-le-Noble.....	11 septembre 1897.
Lot-et-Garonne.....	Xaintraillles (2).....	Lavardac.....	17 juin 1897.
Drôme.....	St-Nazaire-le-Désert (2)...	Lamotte-Chalençon.....	<i>Idem.</i>
Eure.....	Etreville.....	Routot.....	16 septembre 1897.
Hérault.....	Le Soulié.....	La Salvetat.....	20 septembre 1897.
Vosges.....	Charmoix-l'Orgueilleux..	Xertigny.....	11 septembre 1897.
Haute-Marne.....	Charmes-la-Grande.....	Doulevant.....	16 septembre 1897.
<i>Idem.</i>	Poinson-les-Grancey.....	Auborive.....	<i>Idem.</i>
Saône-et-Loire.....	Leynes.....	Mâcon R. P.....	25 septembre 1897.

(1) Recette auxiliaire rurale municipale.
(2) Recette auxiliaire rurale municipale convertie en Recette auxiliaire de l'État.

Le bureau existant à Albaret-Sainte-Marie (Lozère) prendra, à l'avenir, la dénomination de « La Garde », nom de la section dans laquelle il est installé. (Décision du 6 septembre 1897.)

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^o BUREAU.
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Créations de réseaux téléphoniques à conversations taxées.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Isère.....	Pont-de-Chérucy.....	Périmètre de la commune.....	21 juin 1897.
<i>Idem.</i>	Vizille.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	13 juillet 1897.
<i>Idem.</i>	Jallieu.....	<i>Idem.</i>	28 juillet 1897.
<i>Idem.</i>	La Tour-du-Pin.....	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>

Créations de réseaux téléphoniques à conversations taxées. (Suite.)

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Loire.....	Bourg-Argental.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	30 juillet 1897.
Nord.....	Solesmes.....	<i>Idem</i>	16 juillet 1897.
Oise.....	Andeville.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Montlévéque.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Puy-de-Dôme . . .	La Bourboule.....	<i>Idem</i>	25 juin 1897.
Haute-Saône	Luxeuil.....	<i>Idem</i>	16 juillet 1897.
Somme	Mers	<i>Idem</i>	28 juillet 1897.
Eure.....	Vernon	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Gironde.....	Barsac.....	<i>Idem</i>	13 juillet 1897.
<i>Idem</i>	Cadillac.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Podensac.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Preignac.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Ile-et-Vilaine.....	Fougères	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Seine-et-Marne . . .	Tournan.....	<i>Idem</i>	28 juillet 1897.
Seine-et-Oise.....	Conflans Sainte-Honorine.	<i>Idem</i>	13 juillet 1897.
Ardèche.....	Tournon.....	<i>Idem</i>	26 août 1897.
Marne.....	Tours-sur-Marne.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Isère.....	Rioupéroux, commune de Levet-et-Gavet.....	<i>Idem</i>	9 septembre 1897.
Nord.....	Ligny-en-Cambrésis.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .

Ouvertures de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des RÉSEAUX.	CATÉGORIE dans laquelle LES NOUVEAUX RÉSEAUX ont été classés.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Oise.....	Gouvieux.....	A conversations taxées.....	17 juillet 1897.
Puy-de-Dôme.....	La Bourboule.....	<i>Idem</i>	21 juillet 1897.
Vosges	Raon-l'Étape.....	<i>Idem</i>	11 juillet 1897.
<i>Idem</i>	Nomexy	<i>Idem</i>	24 août 1897.
Nièvre.....	Pougues-les-Eaux.....	<i>Idem</i>	1 ^{er} août 1897.
Eure.....	Ivry-la-Bataille.....	<i>Idem</i>	3 août 1897.
Indre-et Loire	Sorigny.....	<i>Idem</i>	10 juillet 1897.
Seine	Saint-Maurice.....	<i>Idem</i>	13 juillet 1897.
Seine-Inférieure.....	Cany.....	<i>Idem</i>	21 juillet 1897.
<i>Idem</i>	Ouville.....	<i>Idem</i>	1 ^{er} août 1897.
Seine-et-Oise	Fontenay-les-Louvres,	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Puy-de-Dôme.....	Royal.....	<i>Idem</i>	11 août 1897.
Meuse.....	Verdun.....	<i>Idem</i>	14 août 1897.
Oise	La Chapelle-aux-Pots.	<i>Idem</i>	26 août 1897.
Marne.....	Beaumont-sur-Vesle..	<i>Idem</i>	1 ^{er} septembre 1897.
<i>Idem</i>	Verzenay.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
<i>Idem</i>	Verzy.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Isère.....	Vizille.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> .
Drôme.....	S ^t -Vallier-sur-Rhône.	<i>Idem</i>	11 septembre 1897.

Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS. kilom.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
Raon-l'Étape Saint-Dié.....	17 217	Cu. 3 ^{m/m}	11 juillet 1897.
La Mure = Grenoble.....	43 221	(1)	28 juillet 1897.
Neufchâteau = Mirecourt.....	45 755	Cu. 3 ^{m/m}	1 ^{er} août 1897.
Pougues-les-Eaux = Nevers.....	13 916	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	<i>Idem.</i>
Verdun = Sainte-Menchould.....	46 738	Cu. 3 ^{m/m}	<i>Idem.</i>
Gouvieux = Chantilly.....	4 531	Cu. 2 ^{m/m}	17 juillet 1897.
Épinal = Troyes.....	237 473	Cu. 3 ^{m/m} 1/2.	Chaumont - Neuf- château.....	14 juillet 1897.
Cramant = Épernay (2).....	7 485	Cu. 2 ^{m/m} . et fer 3 ^{m/m}	1 ^{er} août 1897.
Ivry-la-Bataille = Sorel-Moussel (3)..	8 214	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	3 août 1897.
Ouville = Dieppe.....	15 558	<i>Idem.</i>	1 ^{er} août 1897.
Fontenay-les-Louvres = Le Mesnil-Au- bry (4).....	4 172	Cu. 2 ^{m/m}	<i>Idem.</i>
Sorigny = Montbazou (5).....	5 210	<i>Idem.</i>	10 juillet 1897.
Saint-Maurice = Paris.....	9 881	<i>Idem.</i>	13 juillet 1897.
Auvours (Camp d') = Le Mans (6)...	11 195	Fer.	1 ^{er} août 1897.
Paris = Rennes (7).....	382 044	Cu. 4 ^{m/m} .	Chartres, Le Mans, Laval.....	23 juillet 1897.
Blanc-Mesnil (Le) = Bourget (8).....	3 869	Cu. 2 ^{m/m}	5 juillet 1897.
Malo-les-Bains = Dunkerque.....	2 070	Cu. 3 ^{m/m}	29 juillet 1897.
Lille = Valenciennes 2 ^o	48 730	<i>Idem.</i>	19 juillet 1897.
Toissey = Romanèche-Thorins.....	4 934	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	11 août 1897.
Villefranche-sur-Mer = Nice.....	4 700	Cu. 11/10 ^{m/m}	16 août 1897.
Avignon = L'Île-sur-Sorgue = Apt (9).	66 550	Cu. 3 ^{m/m}	1 ^{er} sept. 1897.
La Chapelle-aux-Pots = Beauvais.....	16 594	Cu. 2 ^{m/m}	30 août 1897.
Vizille = Uriage.....	9 540	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	1 ^{er} sept. 1897.
Reims = Beaumont = Verzy (10).....	20 730	Fer.	<i>Idem.</i>
Reims = Verzenay = Verzy (11).....	19 155	F. et C. 2 ^{m/m}	<i>Idem.</i>
S ^t Vallier-sur-Rhône = Valence.....	31 900	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	11 sept. 1897.

(1) Circuit approprié aux transmissions simultanées et constitué au moyen des sections des fils télégraphiques « Grenoble = La Mure = Corps » et « Grenoble = Mens = Valbonais » comprises entre Grenoble et La Mure.

(2) Circuit à simple fil utilisé également pour les transmissions télégraphiques.

(3) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit « Ivry-la-Bataille = Sorel-Moussel = Dreux ».

(4) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit « Fontenay-les-Louvres = Le Mesnil-Aubry = Écouen ».

(5) Des relais polarisés ont été installés sur le circuit « Sorigny = Montbazou = Tours ».

(6) Ligne téléphonique militaire à simple fil.

(7) Circuit primitivement constitué au moyen de la section Rennes = Le Mans et des circuits Le Mans = Chartres = Paris.

(8) Circuit de bureau téléphonique municipal.

(9) Les postes sont pourvus de relais polarisés. Le bureau de l'Île-sur-Sorgue a été substitué au bureau de Cavaillon sur le circuit Avignon = Apt indiqué au *Bulletin mensuel* (annexe de mai 1897 page 312).

(10) Les postes sont pourvus de relais polarisés. Le circuit est approprié aux transmissions simultanées.

(11) Les postes sont pourvus de relais polarisés. Le circuit est approprié aux transmissions simultanées entre Reims et Verzenay.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU. —
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Bouqueval. MT. RG. Seine-et-Oise.....	25 août 1897.
Cournonsec. M. RG. Hérault.....	<i>Idem.</i>
Cuon. M. ☒ RG. Maine-et-Loire.....	<i>Idem.</i>
Laroquevieille. M. RG. Cantal.....	<i>Idem.</i>
Poinçon-les-Larrey. M. Côte-d'Or.....	<i>Idem.</i>
Rousies. M. RG. Nord.....	<i>Idem.</i>
Saint-Priest-Taurion. M. ☒ Haute-Vienne.....	<i>Idem.</i>
Saint-Setiers. M. RG. Corrèze.....	<i>Idem.</i>
Aroue. M. RG. Basses-Pyrénées.....	10 septembre 1897.
Chives. M. RG. Charente-Inférieure.....	<i>Idem.</i>
Dournazac. M. ☒ RG. Haute-Vienne.....	<i>Idem.</i>
Régnière-Écluse. M. ☒ RG. Somme.....	<i>Idem.</i>
Reuil. MT. RG. Marne.....	<i>Idem.</i>
Target. M. ☒ Allier.....	<i>Idem.</i>
Vron. M. ☒ Somme.....	<i>Idem.</i>

b) *Gares.*

Barral. V. Constantine.
Chamaret. V. Drôme.
Duzerville. V. Constantine.
Grillon. V. Vaucluse.
Laverdure. V. Constantine.
Mondovi. V. Constantine.
Montségur. V. Drôme.
Nyons. V. Drôme.
Saint-Paul-Trois-Châteaux. V. Drôme.
Valréas. V. Vaucluse.
Venterol-Rousset. V. Drôme.

2^o Modifications et transformations.

- Page 17. *A l'article* : Argy. M. Indre, *ajouter l'indice* ☒
— 40. — : Bois-de-Céné. K. Vendée, *substituer* : Bois-de-Céné. V. Vendée.
— 134. — : Hinglé. V. Côtes-du-Nord, *substituer* : Hinglé (Le). V. Côtes-du-Nord.
Page. 137. *A l'article* : Isle-sur-la-Sorgue (L'), M ☒ Vaucluse, *ajouter l'indice C* (à partir du 1^{er} septembre).
— 160. — : Fauverney. M. ☒ RG. Côtes-du-Nord, *substituer la mention DP à la mention RG.*

- Page 164. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Le Hinglé. V. Côtes-du-Nord.
— 177. *A l'article* : L'Isle-sur-la-Sorgue. M. ☒ Vaucluse, *ajouter l'indice C* (à partir du 1^{er} septembre).
— 186. — : Marcilloles, 1 kil. Isère, *substituer* : Marcilloles. V. Isère.
— 190. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Mateur. K. Tunisie.
— 196. *A l'article* : Mézy. B^{ge}. Seine-et-Oise, *substituer* : Mézy. B^{ge}. F M^{al}. Seine-et-Oise.
— 247. *Ajouter à son ordre alphabétique* : Rambouillet. Hippod. Seine-et-Oise.
— 277. *A l'article* : Saint-Lothain, 1 kil. Jura, *substituer* : Saint-Lothain. V. Jura.
— 285. — : Saint-Priest-Taurion, 1 kil. Haute-Vienne, *substituer* : Saint-Priest-Taurion. V. Haute-Vienne.
— 64. *A l'article* : Chambost-Allières. M. Rhône, *ajouter* : pour Chambost, 4 kil.
— 139. — : Joinville ☒ Haute-Marne, *lire* : Joinville ou Joinville-sur-Marne. ☒ Haute-Marne.
— 172. *A l'article* : Les Vieux-Salins-d'Hyères. M. ☒ Var, *ajouter la mention DP*.
— 226. — : Parroy. MT. (R) RG Meurthe-et-Moselle, *supprimer l'indice (R)*.
— 301. — : Sin-le-Noble. M. Nord, *ajouter l'indice* ☒.
— 326. — : Vieux-Salins-d'Hyères (Les). M. ☒ Var, *ajouter la mention DP*.
— 326. *Au lieu de* : Vigneux. M. RG. Aisne, *lire* : Vigneux-Hocquet. M. RG. Aisne.
— 327. *A l'article* : Villars. VK. Loire, *substituer* : Villars. K. Loire.

Inscrire la mention RG à la suite du nom des bureaux suivants :

Argenton-Château. M. ☒ Deux-Sèvres.
Celles-sur-Belles. M. ☒ Deux-Sèvres.
Châtillon-sur-Sèvre. M. ☒ Deux-Sèvres.
Faye-l'Abbesse. M. ☒ Deux-Sèvres.
Frévent. M. ☒ Deux-Sèvres.
Frayssinet. M. ☒ Lot.

Nogent-en-Bassigny. M. ☒ Haute-Marne.
Pamproux. M. ☒ Deux-Sèvres.
Périgné. M. ☒ Deux-Sèvres.
Thiézac. M. ☒ Cantal.
Usseau. M. ☒ Deux-Sèvres.
Lesdins. M. ☒ Aisne.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

1° ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		
Ain	Peyriac.....	Belley.
Aisne	Boutille (La).....	Vervins.
Allier	Saint-Léon.....	La Palisse.
	Target.....	Moulins.
Ardennes	Hautes-Rivières (Les).....	Mézières.
Aude	Roquefort-du-Sault.....	Limoux.
Bouches-du-Rhône	Marseille (quartier des Chartreux)...	Marseille.
Cantal	Laroquevieille.....	Aurillac.
Charente-Inférieure	Chives.....	Saint-Jean-d'Angely.
Corrèze	Saint-Setiers.....	Ussel.
Corse	Ersa.....	Macinaggio.
Côte-d'Or	Poinçon-les-Larrey.....	Châtillon-sur-Seine.
Côtes-du-Nord	Pléhérel.....	Dinan.
Doubs	Chapelle-des-Bois.....	Pontarlier.
Gironde	Illats.....	Bordeaux.
Hérault	Cournonsec.....	Montpellier.
Isère	Marciolles.....	Voiron.
Jura	Saint-Lothain.....	Poligny.
Loir-et-Cher	Ternay.....	Vendôme.
Loiret	Aillaut-sur-Millerson.....	Montargis.
Maine-et-Loire	Cuon.....	Baugé.
Manche	Saint-Quentin-Fougerolles.....	Avranches.
Marne	Cramant.....	Épernay.
	Reuil.....	Idem.
Marne (Haute-)	Orquevaux.....	Chaumont.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX (Suite.)		
Nord	Rousies.	Maubeuge.
Oise	Mesnil-Saint-Firmin (le)	Beauvais.
Orne	Bretone. Iles.	Nogent-le-Rotrou (<i>E-et-L.</i>)
Pas-de-Calais	Mondicourt.	Arras.
Puy-de-Dôme	Saint-Donat	Clermont-Ferrand.
Pyrénées (Basses-)	Aroue	Mauléon.
Savoie (Haute-)	Sixt.	Bonneville.
Seine-et-Marne	Ozouer-le-Voulgis.	Melun.
Seine-et-Oise	Marnes-la-Coquette	Paris.
	Vert.	Versailles.
	Bouqueval	Mantes.
Deux-Sèvres	Pauproux	Saint-Denis (<i>Seine</i>).
Somme	Régnière-Écluse	Saint-Maixent.
	Vren.	Ruc.
Vaucluse	Villedieu	<i>Idem.</i>
Vendée	Bois-de-Géné.	Carpentras.
Vienne (Haute-)	Saint-Priest-Taurion	Challans.
	Dournazac.	Limoges.
Vosges	Attignéville.	<i>Idem.</i>
Yonne	Arcey-sur-Cure.	Neufchâteau.
	Malay-le-Grand	Avallon.
		Sens.
ÉCLUSES ET BARRAGES OUVERTS À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.		
Aisne	Pargny-Filain.	Soissons.
Seine-et-Oise	Saundrancourt.	Mantes.

2° MODIFICATIONS.

- Page 10, au lieu de Vigneux, lire Vigneux-Hocquet.
- 69 (gares), au lieu de Hinglé, lire Hinglé (le).
- 81, en regard de Grignan, substituer Montélimar à Nyons.
- 82, en regard de Taulignan substituer Montélimar à Nyons.

Page 124, (*gares*) ajouter à son ordre alphabétique Jarrie-Vizille (Grenoble) et supprimer l'article Vizille-gare (Grenoble).

— 164, (*tableau n° 1*), à l'article Joinville, lire Joinville ou Joinville-sur-Marne.

— 267 (*gares*), en regard de Notre-Dame-de-Riez, substituer la Roche-sur-Yon à Challans.

— 267 (*gares*), en regard de Saint-Hilaire-de-Riez, substituer la Roche-sur-Yon à Challans.

— 267 (*gares*), en regard de Saint-Maixent-sur-Vie substituer la Roche-sur-Yon à Challans.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Tarif télégraphique.
(Édition de juillet 1897.)

Bulletin rectificatif n° 1.

Page 14. — *Exemple 21.* — Substituer dans l'indication de la taxe, en regard de « Réponse payée », 0^f50 à 1^f00, et dans le total, 1^f35 à 1^f85.

Page 27. — Substituer 0^f245 à 0^f285 en regard de « Danemark »; 0^f36 à 0^f40 en regard de « Norvège », 0^f28 à 0^f32 en regard de « Suède », et 0^f70 à 1^f20 en regard de « Tripolitaine ».

(Rectifications déjà indiquées par circulaires du 29 juin et du 10 juillet.)

Pages 28 et 29. — *Barème.* — Avant « Gibraltar », inscrire « Danemark », et réunir ces deux noms par une accolade.

Après « Gibraltar », inscrire sur une même ligne, en suivant l'ordre des colonnes, 0^f28; Suède : 0^f60, 0^f85, 1^f15, 1^f40, 1^f70, 2^f00, 2^f25, 2^f55, 2^f80, 3^f10, 3^f40, 3^f65, 3^f95, 4^f20, 4^f50, 4^f80, 5^f05, 5^f35, 5^f60, 5^f90, 6^f20, 6^f45, 6^f75, 7^f00.

Biffer la ligne actuelle concernant la Suède.

Après la « Roumélie » orientale, inscrire : 1^o dans la première colonne 0^f36; 2^o dans la deuxième « Norvège », et 3^o les taxes suivantes dans les autres colonnes : 0^f75, 1^f10, 1^f45, 1^f80, 2^f20, 2^f55, 2^f90, 3^f25, 3^f60, 4^f00, 4^f35, 4^f70, 5^f05, 5^f40, 5^f80, 6^f15, 6^f50, 6^f85, 7^f20, 7^f60, 7^f95, 8^f30, 8^f65, 9^f00.

Supprimer le mot « Norvège » dans l'accolade ouverte pour la taxe de 0^f40.

Page 31. — *Télégrammes par exprès.* — *Grande-Bretagne et Irlande.* — Substituer la rédaction suivante à la rédaction actuelle :

« Remise à domicile par piéton, cycliste ou messenger à cheval dans les conditions suivantes : les télégrammes sont remis gratuitement si le destinataire réside dans le périmètre de 3 milles du bureau télégraphique d'arrivée ou dans les limites de la remise postale du bureau de poste de la ville, si le rayon de cette remise dépasse 3 milles. Au delà de ces limites, la taxe est de 3 pence (0^f30) pour chaque mille ou fraction de mille calculée « à partir du bureau télégraphique d'arrivée ». La taxe ainsi calculée est donc, pour la remise à une adresse entre 3 et 4 milles « à partir du bureau télégraphique d'arrivée », de 1 shilling (1^f20) et entre 4 et 5 milles, de 1 shilling 3 pence (1^f50), et ainsi de suite. »

Page 32. — *Russie.* — Remplacer la dernière phrase par la suivante : « Les frais sont calculés à raison de 10 cop. par verste de parcours ».

Page 32. — *Télégrammes par exprès.* — *Pays-Bas.* — Substituer aux indications actuelles les indications suivantes :

« Service d'exprès, taxe uniforme de 1 franc à percevoir obligatoirement sur l'expéditeur. Toutefois les frais indiqués en regard de certains bureaux néerlandais à la Nomenclature internationale des bureaux télégraphiques peuvent être payés par l'expéditeur ou par le destinataire. »

Page 34. — *Açores.* — *Télégrammes spéciaux.* — Inscrire dans la colonne 5 les mentions suivantes : « MP., sémaphoriques, D., TC., PC., FS., RP., Multiple, RO., Exprès, Poste, Langage secret, Mandat ».

Page 39. — *Renvoi (1).* — Substituer les mots « [voir page 37, renvoi (1)] » aux mots « [voir page 36, renvoi (3)] ».

Page 41. — *Portugal.* — En regard de « voie Barcelone », substituer « 0^f445 » à « 0^f545 ».

Page 51. — *Renvoi (2).* — Remplacer la rédaction actuelle par la rédaction suivante :

« Les correspondances à destination du Cap peuvent être adressées par télégraphe jusqu'à Dakar ou Madère ou Saint-Vincent en acquittant les taxes télégraphiques correspondantes et de là transmises par poste jusqu'à destination. Percevoir une taxe supplémentaire de 0^f50 pour frais de poste. L'adresse doit comprendre en tête la mention taxée *Poste* et se terminer par le nom du bureau télégraphique. »

Page 51, renvoi (3); et 53, renvoi (2). — Supprimer la dernière phrase commençant par « Voir la », etc., et la remplacer par la phrase suivante : « Pour la marche des paquebots, voir le *Bulletin mensuel.* »

Page 51. — *Bagamoyo.* — Substituer « RO » à « ROC » dans la colonne des télégrammes spéciaux.

Page 53. — *Renvoi (2).* — Après « Zanzibar », intercaler « Majunga ».

Page 52. — *Renvoi (4).* — Substituer à la rédaction actuelle la rédaction suivante :

« (4) Les télégrammes pour Madagascar peuvent être envoyés par poste à partir d'Aden, de Zanzibar ou de l'île Maurice. Percevoir, en sus de la taxe télégraphique correspondante, une somme de 0^f50 pour frais de poste. L'adresse doit comprendre en tête la mention taxée *Poste* et se terminer par le nom du bureau télégraphique. »

Page 52. — *Maurice.* — Inscrire dans la colonne 12 les indications suivantes : « RP. PC. TC. Poste. Langage secret ».

Page 53. — *Durban, télégrammes spéciaux.* — Substituer « PC. » à « CP. ».

Page 53. — *Seychelles.* — Inscrire dans la colonne 12 les indications suivantes : « RP. PC. TC. Poste. Langage secret ».

Page 54. — *Bathurst.* — Substituer « 5^f62 » à « 5^f6 » dans la colonne 7.

Page 54. — *Renvoi (1).* — Après « d'ajouter », substituer « 0^f50 » à « 0^f25 ».

Page 54. — *Renvoi (2).* — Après « d'ajouter », substituer « 0^f50 » à « 0^f25 »; après « mention taxée », substituer « Poste » à « Poste Dakar »; remplacer « 1 franc » par « 0^f50 » et « Poste Madère » par « Poste ».

Page 56. — *Renvoi (1).* — Substituer « 0^f50 » à « 1 franc » et « Poste » à « Poste Madère ».

Page 48. — *Minnesota.* — Substituer « Winona » à « Winono ».

Page 63. — *République Dominicaine.* — Supprimer le renvoi (4) ainsi que les indications correspondantes au bas de la page. — *Turk's Islands.* — Substituer « (4) » à « (5) » et opérer la même substitution en ce qui concerne le dernier renvoi au bas de la page.

Page 70. — *Observations.* — Après « direct câble », ajouter « Western Union ».

Page 70. — *Renvoi (3).* — A partir de « Key-West-Haïli-Pinheiros », substituer la rédaction suivante à la rédaction actuelle : « (colonne 11) et comme appartenant à la zone sud lorsque les télégrammes sont transmis par Galveston ou Key-West-Jamaïque-Panama ».

Page 72. — Inscrire les numéros 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 dans l'en-tête des sept dernières colonnes.

Page 81. — *Renvoi (1).* — Supprimer les mots « autres bureaux ».

Page 82. — *Golfe Persique.* — A la suite du mot « Persique » ajouter l'indication « (1) ».

Page 86. — *Indes néerlandaises.* — Entre « Madura » et « Sumatra », intercaler « Oehleh (Sumatra) » et « Sabang (Weh) ».

Page 86. — *Queenland.* — Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles : 6^f10, 6^f35, 6^f35, 11^f275, 11^f525, 11^f525, 12^f40.

(Rectifications déjà en partie indiquées par la circulaire du 10 juillet.)

Pages 86 et 87. — *Renvoi (1).* — Substituer « 0^f50 » à « 0^f25 ». — Supprimer la dernière phrase commençant par « Pour la », etc., et la remplacer par la phrase suivante : « Pour la marche des paquebots, voir le *Bulletin mensuel.* »

Page 87. — *Renvoi (3).* — Substituer « Poste » à « Poste San Francisco ».

Page 87. — *Philippines.* — *Télégrammes spéciaux.* — Supprimer « Langage secret ».

Page 87. — *Nouvelle-Calédonie.* — Supprimer l'indication « (1) ». — Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles : 6^f95, 7^f20, 7^f20, 12^f125, 12^f375, 12^f375, 13^f25. »

(Rectifications déjà en partie indiquées par la circulaire du 10 juillet.)

Page 87. — *Renvoi (1).* — Supprimer les mots « de décembre 1895, annexe n° 12 ».

Page 88. — *2^e ligne.* — Substituer « 88 » à « 97 ».

Page 88. — *En-tête du tableau des taxes.* — Supprimer « Novonha » au-dessus de la première accolade.

Page 93. — *Télégrammes de pressé.* — Remplacer le tableau actuel par le tableau suivant :

PAYS.	VOIE GALVESTON par voie			VOIE HAÏTI.	PAYS.	VOIE KEY-WEST- HAÏTI (3) par voie			VOIE HAÏTI.	OBSERVA- TIONS.
	P.Q.	COMMER- CIAL.	ANGLO.			P.Q.	COMMER- CIAL.	ANGLO.		
République Argentine.	1 90	1 90	1 90	"	Martinique.	"	"	"	3 95	
					Guadeloupe	"	"	"	3 95	
					Guyane française :					
					Cayenne.....	"	"	"	5 00	
					Autres bu- reaux.....	"	"	"	5 20	
Chili (1).....	1 90	"	1 90	"	Cuba (île de) :					
					Cienfuego...	"	"	1 55	"	
					Santiago.....	"	"	2 30	"	
Pérou (2)...	1 90	"	1 90	"	Floride (Key- West).....	"	"	0 95	"	
					Haïti (île de) :					
					Cap Haïtien..	"	"	4 30	3 25	
					Port-au-Prince	"	"	4 30	3 25	
Uruguay....	"	"	2 00	"	Môle-Saint-Ni- colas.....	"	"	"	3 25	
					Vénézuéla :					
					Caracas.....	"	"	6 25	4 90	
					La Guayra...	"	"	"	4 90	

Cartes du réseau télégraphique international.

(17^e notification.)

Communications directes de la France avec les pays étrangers. —
Espagne. — Entre « Bayonne = Saint-Sébastien », intercaler « Bordeaux =
Cadix..... 1 ».

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 24 août 1897, il y a lieu d'apporter l'addition suivante à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 40 (ancienne édition) et page 48 (nouvelle édition),

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — ALGÉRIE,

ajouter les indications suivantes :

Directeur du Service de santé
des divisions.....

Limitée à la correspondance de service urgente relative aux questions afférentes à l'hygiène des troupes adressée en France et en Algérie au Ministre de la guerre, aux commandants de corps d'armée, aux généraux de division et de brigade, aux inspecteurs généraux de toutes armes, aux chefs de service placés sous leurs ordres, aux chefs de corps et de détachement et réciproquement.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 24 août 1897, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 33 (ancienne édition) et page 38 (nouvelle édition),

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Remplacer la franchise actuelle des Gouverneurs de Paris et de Lyon, généraux commandants de corps d'armée par la suivante :

Gouverneurs de Paris et de Lyon
généraux commandants de
corps d'armée.....

Limitée à la correspondance échangée :

1° Avec le Ministre, les généraux commandants de corps d'armée ;

2° Avec les généraux de division ou de brigade, les chefs de légion, les commandants des compagnies et les autres officiers de gendarmerie, les chefs de corps ou de détachements, les chefs des divers services et établissements militaires placés sous leurs ordres et réciproquement ;

3° Avec les officiers généraux appartenant à un autre corps d'armée et dont relèvent des troupes stationnées dans leur propre région et réciproquement ;

4° Avec les préfets et les chefs des services civils dans l'étendue de leur commandement et réciproquement ;

5° Enfin dans la région du sud-est de la France avec les directeurs des Douanes, inspecteurs et sous-inspecteurs divisionnaires, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants des douanes dans les limites du territoire de la région où résident les autorités intéressées.

Page 33 (ancienne édition) et page 39 (nouvelle édition),

Remplacer la franchise des généraux de division commandant une division militaire ou des subdivisions de région, généraux commandant des divisions actives, par la suivante :

Généraux de division commandant une division militaire ou des subdivisions de région, généraux commandant des divisions actives.

Limitée à la correspondance de services urgente échangée :

1° Avec le Ministre, le général commandant le corps d'armée sous les ordres duquel ils se trouvent placés ou dans la circonscription duquel sont momentanément stationnés des corps de leur division, les généraux de brigade, les chefs de corps ou de détachement et les chefs des divers services militaires ou civils dans l'étendue de leur commandement et réciproquement;

2° Dans la région du sud-est de la France, avec les directeurs des Douanes, inspecteurs et sous-inspecteurs divisionnaires, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants des douanes dans les limites du territoire de la région où résident les autorités intéressées.

Page 28 (ancienne édition) et page 34 (nouvelle édition),

Remplacer respectivement les franchises dont jouissent actuellement les directeurs, inspecteurs et sous-inspecteurs divisionnaires et capitaines des douanes par les suivantes :

Directeurs des douanes

Limitée à la correspondance urgente relative à la poursuite de la contrebande et à la surveillance exceptionnelle à exercer sur un point quelconque de la frontière ou du littoral échangée,

1° Avec leurs collègues de la direction de Paris et des directions limitrophes, les inspecteurs, sous-inspecteurs, receveurs particuliers, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants des douanes placés sous leurs ordres;

2° Dans la région sud-est de la France, avec les généraux commandant les corps d'armée, généraux commandant les subdivisions territoriales, les préfets et réciproquement dans les limites du territoire de la région où résident les autorités intéressées.

Inspecteurs et sous-inspecteurs divisionnaires des Douanes.

Limitée à la correspondance urgente relative à la poursuite de la contrebande et à la surveillance exceptionnelle à exercer sur un point quelconque de la frontière ou du littoral échangée :

1° Avec leur directeur, les inspecteurs et sous-inspecteurs de la direction et des directions limitrophes, les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants des douanes de la direction;

2° Dans la région sud-est de la France, avec les généraux commandant les corps d'armée, généraux commandant les subdivisions territoriales, les préfets et réciproquement dans les limites du territoire de la région où résident les autorités intéressées.

Capitaines des Douanes.....

Limitée à la correspondance urgente relative à la poursuite de la contrebande et à la surveillance exceptionnelle à exercer sur un point quelconque de la frontière ou du littoral échangée :

1° Avec leur directeur, les inspecteurs, sous-inspecteurs de la direction, leurs collègues de la direction et des directions limitrophes, les lieutenants, sous-lieutenants et brigadiers de la direction;

2° Dans la région sud-est de la France, avec les généraux commandant les corps d'armée, généraux commandant les subdivisions territoriales, les préfets et réciproquement dans les limites du territoire de la région où résident les autorités intéressées.

Ajouter à la suite :

Lieutenants et sous-lieutenants des Douanes de la région sud-est de la France.....

Limitée à la correspondance de service urgente adressée, pour la surveillance de la frontière, aux généraux commandant les corps d'armée, généraux commandant les subdivisions territoriales, les préfets et réciproquement dans les limites du territoire de la région où résident les autorités intéressées.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste autrichiens.

Les agents sont invités à faire suivre de la lettre T les noms des bureaux de poste autrichiens ci-après désignés qui sont autorisés à participer à l'échange international des mandats télégraphiques :

Bennisch,
Blansko,
Boskowitz,
Freistadt-in-Schlesien,

Iglau 2,
Königsfeld,
Mährisch-Rothwasser,
Unter-Stefanau.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la nomenclature des bureaux de poste de la Grande-Bretagne :

1° LONDRES,

a) Nouveaux bureaux à inscrire.

Kilburn Salisbury Road, N. W.

b) *Changements de dénominations.*

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
City Road, n° 219, E. C.	City Road, n° 215, E. C.
Hampstead. South Hill Park, N. W.	Hampstead Heath Station, N. W.

2° ANGLETERRE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

Brassington.	Wirksworth, Derbyshire.	North Perrott.	Crewkerne.
Chapelfield.	Manchester.	Penysarn.	Amlwch, Anglesey.
Chetnole.	Sherborne.	Plumpton.	Lewes.
Gwespyr.	Holywell.	Pontshaen.	Llandyssil.
Heighington (Lines). ..	Lincoln.	Shepreth.	Royston (Herts).
High Street (Totnes). ..	Totnes.	South Leverton.	Lincoln.
Mapperley Plains.	Nottingham.	The Vine.	Sevenoaks.
Newtown Kempston ..	Bedford.	Warbreck Moor.	Liverpool.

a) *Changements de dénominations.*

<i>Inscrire :</i>	<i>Au lieu de :</i>
Bexhill-on-Sea, Hastings.	Bexhill-on-Sea, Sussex.
Bickley Station, Kent.	Bickley, Kent.
Haslemere, Surrey.	Haslemere, Surrey.
Humberstone Road East, Leicester.	Pembroke Street (Leicester), Leicester.
Liphook, Hants.	Liphook, Hants.
Meir Lane, Longton, Staff.	Meir, Longton, Staff.
Pyrford Green, Woking.	Pyrford, Woking.
Shotter Mill, Surrey.	Shotter Mill, Haslemere, Surrey.
Thornton Heath, High Street.	Thornton Heath, Surrey.

*En face de Castlethorpe et de Hanslope,
Substituer Bletchley-station à Stony-Stratford.*

c) *Bureaux à biffer.*

East Mount, Barrow-in-Furness.
Ewood, Blackburn.

3° ÉCOSSE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

Edrom.	Berwickshire.
Rum.	Oban.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.
— CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Modifications à apporter au Tarif international des Postes (édition de 1893).

Page 123, tableau X, en face de : République Argentine (colonne 6) substituer
3 ans à 4 ans.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Liste des journaux belges.

Les agents sont invités à apporter les modifications ci-après à la liste des journaux belges. (Édition d'avril 1897.)

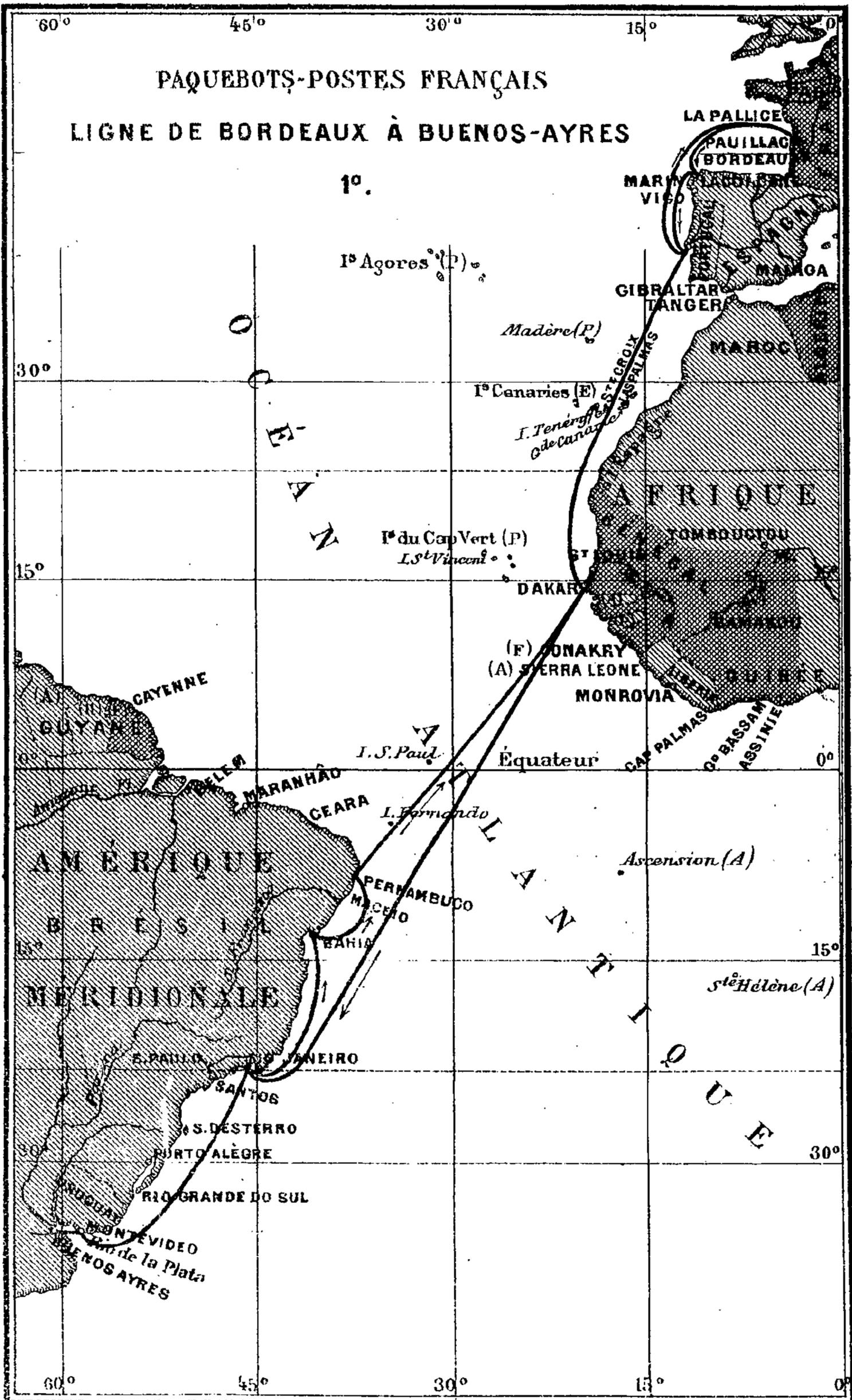
1^{er} SUPPLÉMENT À LA LISTE DES JOURNAUX BELGES.
(Édition d'avril 1897.)

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU REVUELS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement. 1	LIEU de publica- tion. 2	PÉRIO- DICITÉ. 3	PÉRIODE d'abonne- ment. 4	SOMME à verser par l'abonné 5	MONTANT du mandat. 6	DROIT. 7	OBSER- VATIONS. 8
				fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1^o JOURNAUX À INSCRIRE.							
<i>Affiche-horaire des chemins de fer belges, chef comptable des postes.....</i>	Bruxelles.	{ 4 fois par an (3 janvier, 1 ^{er} mai, 1 ^{er} juillet et 1 ^{er} octobre).	12 mois..	2 25	2 00	0 25	{ (2) On peut sous-crire des abon-nements dans le courant de l'année jusqu'au 31 décembre mais sans réduction de prix.
2^o JOURNAUX À MODIFIER.							
<i>Cours authentique de la Bourse de Bruxelles, etc.</i>	Bruxelles.	{ 6 fois par semaine	{ 6 mois.. 12 mois..	20 60 41 20	20 00 40 00	0 60 1 20	{ (2) Les abon-nements partent des 1 ^{er} janvier, 1 ^{er} avril, 1 ^{er} juillet et 1 ^{er} octobre et ne peuvent être pris pour moins de 6 mois.
<i>Muséon, etc.....</i>	Louvain..	{ 5 fois par an.	12 mois..	10 00	9 70	0 30	{ (1) Modifier le titre comme suit : <i>Muséon et Revue des Religions, De Herlez, éditeur, rue au Vent, n° 8.</i>
3^o JOURNAUX À BIFFER.							
<i>Indépendance belge avec Le Mouvement économique comme supplément hebdomadaire ..</i>	Bruxelles.	
<i>Journal des Villages réuni au Messenger ornithologique ..</i>	Bruxelles.	
<i>Messenger ornithologique ..</i>	Bruxelles.	
<i>Mouvement économique...</i>	Bruxelles.	
<i>Nieuws van Gent.....</i>	Gand....	
<i>Tableau affiche de l'Horaire des trains de l'État belge.....</i>	Bruxelles.	{ Voir Affiche-horaire des che-mins de fer belges

(1) Remise à charge de l'éditeur.

(2) Remise à charge de l'abonné.

PAQUEBOTS-POSTES FRANÇAIS LIGNE DE BORDEAUX À BUENOS-AYRES



Imprimerie Nationale.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7

§ 1^{er}. — *Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).*

1	Saint-Pierre (Martinique).	15 octobre.	Le Havre..	Marguerite.....	Voilier....	D. Auger.
2	Idem.....	15.....	Idem.....	Superbo.....	Idem.....	Ambaud frères.
3	La Pointe-à-Pitre..	5.....	Idem.....	Siam.....	Idem.....	H. Auger.
4	Cayenne.....	20.....	Idem.....	Westa-Way....	Idem.....	F. Avril.

§ 2. — *Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).*

1	Antofogasta.....	25 octobre.	Le Havre..	Canova.....	Steamer...	Lamport et Holt.
2	Arica.....	25.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	Pampa.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haitien.....	15.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
9	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Carthagène.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
14	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
16	Cayes (Les).....	4.....	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
17	Céara.....	9.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	Cunard.
18	Idem.....	29.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Currie.
19	Colón.....	4.....	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
20	Coronel.....	25.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
21	Coquimbo.....	25.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Idem.
22	Curaçao.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Ch. Tricot.
23	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
24	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
25	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	Itacoatiara.....	25.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
27	Jacmel.....	4.....	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
28	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
29	La Guayra.....	1 ^{er}	Idem.....	Ascania.....	Idem.....	Idem.
30	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
31	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMEROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
32	Iquique	25 octobre.	Le Havre..	Canova.....	Steamer...	Lamport et Holt.
33	Lima	25	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Idem.
34	Maceio	28	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
35	Manaos	4	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
36	Idem	24	Idem.....	Anselm	Idem.....	Currie.
37	Maragnan	9	Idem.....	Clarense	Idem.....	Cunard.
38	Idem	29	Idem.....	X	Idem.....	Currie.
39	Mayaguez	26	Idem.....	X	Idem.....	Ch. Tricot.
40	Mollendo	25	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
41	Montevideo	10	Idem.....	Pampa	Idem.....	Chargeurs réunis.
42	Idem	20	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
43	Idem	30	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
44	Para	4	Idem.....	Madeirense	Idem.....	Cunard.
45	Idem	9	Idem.....	Cearense	Idem.....	Idem.
46	Idem	24	Idem.....	Anselm	Idem.....	Currie.
47	Idem	29	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
48	Paranagua	7	Idem.....	Karthago	Idem.....	A.-G. de Freitas.
49	Pernambuco	14	Idem.....	X	Idem.....	Chargeurs réunis.
50	Idem	28	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
51	Ponce (Porto-Rico).	26	Idem.....	X	Idem.....	Ch. Tricot.
52	Port-au-Prince	15	Idem.....	Flandria	Idem.....	Idem.
53	Idem	30	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
54	Port-Limon	4	Idem.....	Calabria	Idem.....	Idem.
55	Progreso	30	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
56	Puerto-Cabello	1 ^{er}	Idem.....	Ascania	Idem.....	Idem.
57	Idem	16	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
58	Idem	31	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
59	Puerto-Plata	26	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
60	Rio-de-Janeiro	7	Idem.....	V. de Montevideo	Idem.....	Chargeurs réunis.
61	Idem	14	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
62	Idem	21	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
63	Idem	28	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
64	Rio-Grande-do-Sul	7	Idem.....	Karthago	Idem.....	A. G. de Freitas.
65	Salaverry	25	Idem.....	Canova	Idem.....	Lamport et Holt.
66	Sanchez	26	Idem.....	X	Idem.....	Ch. Tricot.
67	Savanilla	1 ^{er}	Idem.....	Ascania	Idem.....	Idem.
68	Idem	16	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
69	Idem	31	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
70	Santo-Domingo	16	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
71	Santos	7	Idem.....	V. de Montevideo	Idem.....	Chargeurs réunis.
72	Idem	14	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
73	Idem	21	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
74	Idem	28	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
75	San-Pedro-de-Macoris	1 ^{er}	Idem.....	Ascania	Idem.....	Ch. Tricot.
76	San-Juan-de-Porto-Rico	26	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
77	Saint-Thomas	1 ^{er}	Idem.....	Ascania	Idem.....	Idem.
78	Idem	4	Idem.....	Calabria	Idem.....	Idem.
79	Idem	16	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
80	Idem	26	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
81	Idem	31	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
82	San-Paulo	7	Idem.....	V. de Montevideo	Idem.....	Chargeurs réunis.
83	Idem	14	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
84	Idem	21	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
85	Idem	28	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
86	Talcahuano	25	Idem.....	Canova	Idem.....	Lamport et Holt.
87	Ténériffe	10	Idem.....	Pampa	Idem.....	Chargeurs réunis.
88	Idem	20	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
89	Tampico	15	Idem.....	Flandria	Idem.....	Ch. Tricot.
90	Idem	30	Idem.....	X	Idem.....	Idem.
91	Valparaiso	25	Idem.....	Canova	Idem.....	Lamport et Holt.
92	Vera-Cruz	15	Idem.....	Flandria	Idem.....	Ch. Tricot.
93	Idem	30	Idem.....	X	Idem.....	Idem.

SERVICES POSTAUX

ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE, LA TUNISIE,

LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. —
SERVICES POSTAUX ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE,

Tableau des services réguliers de navigation

PORTS DE DESTINATION.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT D'EMBARQUEMENT des DÉPÊCHES EN FRANCE.
I. — ALLER. — DÉPARTS		
Pour Alger.....	Lundi, midi 30.....	Marseille.....
	Mardi, 10 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Mercredi, midi 30.....	Marseille.....
	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
	Jeuili, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 5 ^h s.....	Marseille.....
	Samedi, midi 30.....	Marseille.....
Pour Oran.....	Samedi, 6 ^h soir.....	Marseille.....
	Mercredi, 10 ^h m.....	Cette.....
	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
	Vendredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Bône.....	Vendredi, 7 ^h s.....	Port-Vendres.....
	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Lundi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mardi, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Mercredi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bône.....	Samedi, midi.....	Marseille.....
Pour Bône et Philippeville.....	Samedi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Philippeville et Bougie.....	Samedi, 6 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis, Madhia, Monastir et Soussc	Lundi, 4 h. s.....	Marseille.....
Pour Tunis, la côte tunisienne et Tripoli de Barbarie.....	Jeuili, 5 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tunis et Malte.....	Vendredi, 4 ^h s.....	Marseille.....
Pour Tanger par Oran, Nemours, Melilla et Gibraltar.....	De Marseille, jeuili, 4 ^h s. de deux en deux semaines, à partir du 14 mai 1895.....	Marseille.....
Pour Tanger par Gibraltar et Ceuta.....	D'Oran, dimanche, 8 ^h s..... 7 et 22 de chaque mois.....	Marseille.....

3^e BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

LA TUNISIE, LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

existant à la date du 1^{er} octobre 1897.

JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
DE FRANCE.		
Mardi, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette.
Jeuili, 7 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	
Jeuili, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique	
Vendredi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Samedi, 2 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Dimanche, 3 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	Le paquebot part de Marseille.
Dimanche, 3 ^h 30 s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Lundi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Vendredi, 5 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.....	
Vendredi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Dimanche, 6 ^h s.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Dimanche, 3 ^h s.....	Compagnie de navigation mixte.....	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Lundi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mercredi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Philippeville, jeuili, 7 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
Bône, vendredi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Philippeville, jeuili, 10 ^h s.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Bône, samedi, 5 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Philippeville, vendredi, 6 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Bône, vendredi, 8 ^h s.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Philippeville, lundi, 2 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre.	
Bône, mardi, 3 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Bône, lundi, minuit 30.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Philippeville, mardi, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Philippeville, lundi, 6 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Bougie, mardi, 6 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
Tunis, mercredi, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Mahdia, jeuili, 4 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Soussc, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Monastir, jeuili, 3 ^h s.....	Compagnie générale transatlantique.	
Soussc, vendredi, 1 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.....	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Soussc, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Tunis, samedi, 9 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Tripoli, jeuili, 6 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Soussc, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Tunis, dimanche, 5 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique.	
Malte, lundi, 8 ^h 30 m.....	Compagnie générale transatlantique.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Soussc, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Mercredi, 4 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte.	
12 et 27 de chaque mois.....	Compagnie Paquet.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Soussc, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.

PORTS DE PROVENANCE.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT DE DÉBARQUEMENT des DÉPÊCHES EN FRANCE.	JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
II. — RETOUR. — DÉPARTS D'ALGÉRIE, DE TUNIS,			DE TRIPOLI DE BARBARIE, DE MALTE ET DE TANGER.		
D'Alger.....	Dimanche, 5 ^h s..... Lundi, 5 ^h s..... Mardi, midi..... Mardi, 5 ^h s..... Jeudi, midi..... Vendredi, 5 ^h s..... Samedi, midi..... Samedi, 5 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....	Mardi, 2 ^h m..... Mercredi, 3 ^h m..... Mercredi, 3 ^h s..... Jeudi, 7 ^h m..... Vendredi, 3 ^h s..... Dimanche, 2 ^h m..... Dimanche, 3 ^h s..... Lundi, 7 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre. Compagnie de navigation mixte. Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot continue jusqu'à Marseille par Cette.
D'Oran.....	Mardi, 9 ^h m..... Mercredi, 4 ^h s..... Vendredi, midi..... Samedi, 8 ^h m..... Samedi, 4 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....	Jeudi, 9 ^h m..... Vendredi, 8 ^h m..... Samedi, minuit..... Lundi, 3 ^h m..... Lundi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Société Caillol et Saintpierre. Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Mostaganem. De Port-Vendres, il continue jusqu'à Marseille par Cette.
De Bône et Philippeville..... De Bougie et Philippeville..... De Bône..... De Philippeville et Bône..... De Bône et Philippeville..... De Bône et Philippeville..... De Bône.....	De Bône, lundi, minuit..... De Philippeville, mardi, 9 ^h s..... De Bougie, mardi, 6 ^h s..... De Philippeville, mercredi, midi..... Jeudi, 5 ^h s..... De Philippeville, vendredi, minuit..... De Bône, samedi, 9 ^h s..... De Bône, vendredi, 10 ^h s..... De Philippeville, dimanche, midi..... De Bône, samedi, 10 ^h s..... De Philippeville, dimanche, midi..... Mardi, 6 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Cette.....	Jeudi, 3 ^h m..... Vendredi, 4 ^h m..... Samedi, 7 ^h m..... Lundi, 5 ^h 30 m..... Mardi, 1 ^h m..... Mardi, 4 ^h m..... Jeudi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur. Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte. Société générale de transports maritimes à vapeur. Société Caillol et Saintpierre.....	Le paquebot continue jusqu'à Marseille.
De Tripoli de Barbarie, la côte tunisienne et Tunis..... De Malte et Tunis..... De Monastir, Sousse et Tunis.....	De Tripoli, jeudi, 4 ^h s..... De Tunis, mardi, 4 ^h 30 s..... De Malte, lundi, 8 ^h s..... De Tunis, mercredi, 3 ^h 30 s..... De Monastir, jeudi, minuit..... De Sousse, vendredi, 6 ^h s..... De Tunis, samedi, 3 ^h 30 s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille.....	Jeudi, 7 ^h 30 m..... Vendredi, 4 ^h 30 m..... Lundi, 4 ^h 30 m.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Compagnie générale transatlantique.	Entre Tripoli et Tunis le paquebot touche à Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir et Sousse.
De Tanger par Melilla, Nemours et Oran..... De Tanger par Ceuta et Gibraltar.....	De Tanger, mercredi, midi, de deux en deux semaines, à partir du 20 mai 1896..... D'Oran, dimanche, 11 ^h m..... 15 et 30 de chaque mois.....	Marseille..... Marseille.....	Mardi, 7 ^h s..... 3 et 19 de chaque mois.....	Compagnie de navigation mixte. Compagnie Paquet.	
NOTA. — Indépendamment des services indiqués ci-dessus, l'Administration utilise, s'il y a lieu, pour le			transport des dépêches, les départs supplémentaires organisés par les compagnies.		

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
— SERVICES MARITIMES.

Paquebots-poste français. — Modifications aux itinéraires des lignes des paquebots du Brésil et de la Plata.

Depuis le 27 août dernier, les itinéraires des paquebots-poste de la ligne du Brésil et de la Plata sont modifiés conformément aux tableaux ci-après :

1^o LIGNE J DE BORDEAUX À BUENOS-AYRES 1^o.

2^o LIGNE K DE BORDEAUX À BUENOS-AYRES 2^o.

LIGNE DE BORDEAUX

NUMÉRI DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par voyage..... 4,211 2/3
Annuellement..... 54,751 2/3

Service toutes les quatre semaines. — Vitesse....

Approuvé par décision du 12 août 1897.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Bordeaux.....	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	11 m.	"	
Pauillac.....	9	27	2	Vendredi.	1 s.	4	Vendredi.	5 s.	6	
La Corogne...	127	381	29	Samedi.	10 s.	11	Dimanche.	9 m.	40	
Lisbonne....	113 1/3	340	24	Lundi.	9 m.	6	Lundi.	3 s.	30	
Dakar.....	519 2/3	1,559	108	Samedi.	3 m.	11	Samedi.	2 s.	119	
Rio-de-Janeiro.	920 1/3	2,761	190	Dimanche.	Midi.	24	Lundi.	Midi.	214	
Montevideo...	370	1,110	76	Jeu. di.	4 s.	18	Vendredi.	10 m.	94	
Buenos-Ayres..	34 2/3	104	8	Vendredi.	6 s.	"	"	"	8	
TOTAUX...	2,094	6,282	437			74			511	On 21 j. 7 h.

Séjour..... 170 h. ou 7 j. 2 h.

Les dates et heures de départ de Bordeaux et de Buenos-Ayres sont seules impératives. La durée du séjour dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est un maximum que la Compagnie conserve le droit d'abréger, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la Compagnie.

(1) Ce service est exécuté sans subvention, en vertu de la convention passée, le 3 novembre 1894, entre l'État et la Compagnie des messageries maritimes (art. 5). — L'itinéraire est établi de concert entre l'Administration et la Compagnie. Celle-ci est tenue de s'y conformer, tant en route que dans les escales, sauf empêchement de force majeure.

* Pour les dates correspondantes, v. ir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes du Brésil et de la Plata. (N° 331 C. — Annexe.)

À BUENOS-AYRES 1° (J).

{ réglementaire.... 14 nœuds.
effective. { 14 nœuds 37 à l'aller.
14 nœuds 28 au retour.

— Mis à exécution à dater du 27 août 1897.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Buenos-Ayres..	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	8 s.	"	
Montevideo....	34 2/3	104	8	Samedi.	4 m.	12	Samedi.	4 s.	20	
Rio-de-Janeiro.	370	1,110	76	Mardi.	8 s.	16	Mercredi.	Midi.	92	
Bahia.....	245 1/3	736	51	Vendredi.	3 s.	7	Vendredi.	10 s.	58	
Pernambuco...	133 1/3	400	20	Dimanche.	3 m.	12	Dimanche.	3 s.	41	
Dakar.....	570 1/3	1,711	118	Vendredi.	1 s.	12	Samedi.	1 m.	130	
Lisbonne.....	510 2/3	1,559	111	Mercredi.	4 s.	6	Mercredi.	10 s.	117	
Bordeaux.....	24 1/3	733	52	Samedi.	2 m.	"	"	"	52	
TOTAUX...	2,117 2/3	6,353	445			65			510	On 21 j. 6 h.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 511 h.
Séjour..... 170
Retour..... 510

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,191 h., ou 49 j. 15 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE DE BORDEAUX

Par voyage..... 4,222 1/3
Annuellement..... 54,890 1/3

Service toutes les quatre semaines. — Vitesse.....

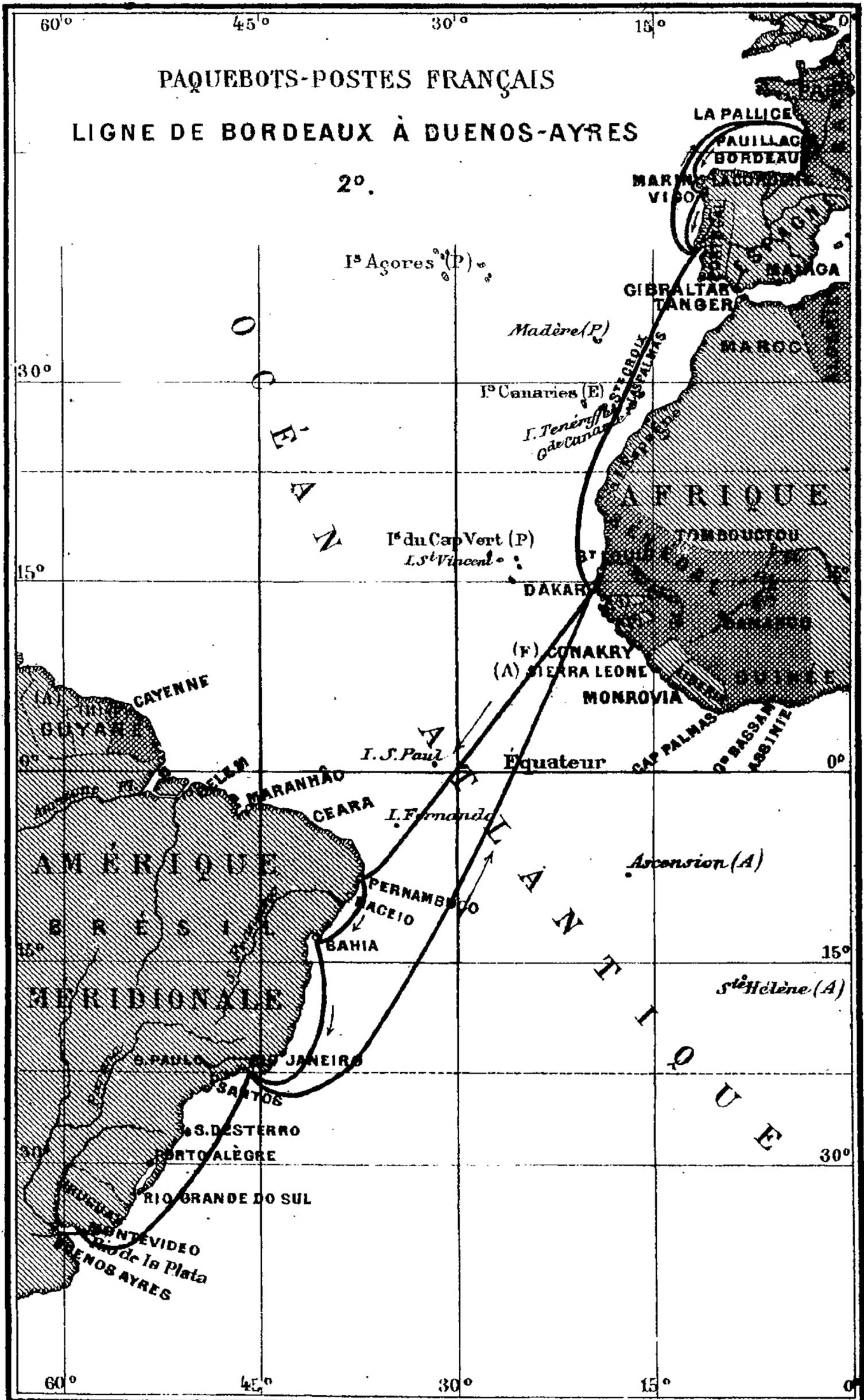
Approuvé par décision du 12 août 1897. —

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles 3								
ALLER.										
Bordeaux... ..	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	11 m.	"	
Paullac.....	9	27	2	Vendredi.	1 s.	4	Vendredi.	5 s.	6	
Marin (Ponte-vedra).....	162 1/3	487	37	Dimanche	6 m.	2	Dimanche	8 m.	39	
Vigo.....	8	24	2	Dimanche	10 m.	3	Dimanche	1 s.	5	
Lisbonne.....	80 2/3	242	17	Lundi.	6 m.	9	Lundi.	3 s.	26	
Dakar.....	519 2/3	1,550	108	Samedi.	3 m.	11	Samedi.	2 s.	110	
Pernambuco...	570 1/3	1,711	118	Jeudi.	Midi.	5	Jeudi.	5 s.	123	
Bahia.....	133 1/3	400	29	Vendredi.	10 s.	12	Samedi.	10 m.	41	
Rio-de-Janciro.	245 1/3	736	51	Lundi.	1 s.	24	Mardi.	1 s.	75	
Montevideo....	370	1,110	76	Vendredi.	5 s.	17	Samedi.	10 m.	93	
Buenos-Ayres..	34 2/3	104	8	Samedi.	6 s.	"	"	"	8	
TOTAUX...	2,133 1/3	6,400	448			87			535	Ou 22 j. 7 h.
SÉJOUR.....									146 h. ou 6 j. 2 h.	

Les dates et heures de départ de Bordeaux et de Buenos-Ayres sont seules impératives. La durée du séjour dans les ports d'escale, indiquée à l'itinéraire, est un maximum que la Compagnie conserve le droit d'abrèger, après entente entre l'agent des postes embarqué, le capitaine et l'agent local de la Compagnie.

(1) Ce service est exécuté sans subvention, en vertu de la convention passée, le 5 novembre 1894, entre l'État et la Compagnie des messageries maritimes (art. 5.). — L'itinéraire est établi de concert entre l'Administration et la Compagnie. Celle-ci est tenue de s'y conformer, tant en route que dans les escales, sauf empêchement de force majeure.

* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes du Brésil et de la Plata. (N° 331 C. — Annexe.)



À BUENOS-AYRES 2° (K).

{ réglementaire... 14 nœuds.
 { effective..... { 14 nœuds 28 à l'aller.
 { 14 nœuds 34 au retour.

Mis à exécution à dater du 10 septembre 1897.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS * des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles 3								
			h.		h.	h.		h.	h.	

RETOUR.

Buenos-Ayres..	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	8 s.	"	
Montevideo...	3/4 2/3	104	8	Samedi.	4 m.	12	Samedi.	4 s.	20	
Rio-de-Janeiro.	370	1,110	76	Mardi.	8 s.	19	Mercredi.	3 s.	95	
Dakar.....	920 1/3	2,761	190	Jedi.	1 s.	12	Vendredi.	1 m.	202	
Lisbonne.....	519 2/3	1,559	111	Mardi.	4 s.	0	Mardi.	10 s.	117	
Bordeaux.....	244 1/3	733	52	Vendredi.	2 m.	"	"	"	52	
TOTAUX...	2,089	6,267	437	49	486	Ou 20 j. 6 h.

RÉCAPITULATION.

Aller..... 535 h.
 Séjour..... 146
 Retour..... 486

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,167 h. ou 48 j. 15 h.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES DU BRÉSIL ET DE LA PLATA, POUR L'ANNÉE 1897.

SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

BORDEAUX ET PAUILLAC.	LA COROGNE.		MARIN- PONTEVEDRA ET VIGO.	LISBONNE.	DAKAR.	PERNAMBUCO.	BAHIA.		RIO-DE-JANEIRO.	
	Départ.	Arrivée.					Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
5 janvier.	6 janvier.	7 janvier.	8 janvier.	13 janvier.	21 janvier.	22 janvier.
VENDREDI.	SAMÉDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	SAMÉDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMÉDI.	LUNDI OU DIMANCHE.	MARDI OU LUNDI.
15 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	23 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	30 janvier.	1 ^{er} février.	2 février.
29 —	31 janvier.	1 ^{er} février.	6 février.	11 février.	12 février.	13 février.	15 —	16 —
12 février.	13 février.	14 février.	15 —	20 —	28 —	1 ^{er} mars.
26 —	28 février.	1 ^{er} mars.	6 mars.	11 mars.	12 mars.	13 mars.	15 mars.	16 —
12 mars.	13 mars.	14 mars.	15 —	20 —	28 —	29 —
26 —	28 mars.	29 —	3 avril.	8 avril.	9 avril.	10 avril.	12 avril.	13 avril.
9 avril.	10 avril.	11 avril.	12 avril.	17 —	25 —	26 —
23 —	25 avril.	26 —	1 ^{er} mai.	6 mai.	7 mai.	8 mai.	10 mai.	11 mai.
7 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	15 —	23 —	24 —
21 —	23 mai.	24 —	29 —	3 juin.	4 juin.	5 juin.	7 juin.	8 juin.
4 juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	12 juin.	20 —	21 —
18 —	20 juin.	21 —	26 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	3 juillet.	5 juillet.	6 juillet.
2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	10 juillet.	18 —	19 —
16 —	18 juillet.	19 —	24 —	29 juillet.	30 juillet.	31 juillet.	2 août.	3 août.
30 —	31 juillet.	1 ^{er} août.	2 août.	7 août.	15 —	16 —
13 août.	15 août.	16 —	21 —	26 août.	27 août.	28 août.	30 —	31 —
27 —	28 août.	29 août.	30 —	4 septembre.	12 septembre.	13 septembre.
10 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	18 —	23 septembre.	24 septembre.	25 septembre.	27 —	28 —
24 —	25 septembre.	26 septembre.	27 —	2 octobre.	10 octobre.	11 octobre.
8 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	16 —	21 octobre.	22 octobre.	23 octobre.	25 —	26 —
22 —	23 octobre.	24 octobre.	25 —	30 —	7 novembre.	8 novembre.
5 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	13 novembre.	18 novembre.	19 novembre.	20 novembre.	22 —	23 —
19 —	20 novembre.	21 novembre.	22 —	27 —	5 décembre.	6 décembre.
3 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	11 décembre.	16 décembre.	17 décembre.	18 décembre.	20 —	21 —
17 —	18 décembre.	19 décembre.	20 —	25 —	2 janvier 1898.	3 janvier 1898.
31 —	2 janvier 1898.	3 janvier 1898.	8 janvier 1898.	13 janvier 1898.	14 janvier 1898.	15 janvier 1898.	17 —	18 —

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS LIGNES DU BRÉSIL ET DE LA PLATA, POUR L'ANNÉE 1897.

SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

LISBONNE. — Arrivée et départ. 5	DAKAR. — Arrivée et départ. 6	PERNAMBUCO. — Arrivée et départ. 7	BAHIA.		RIO-DE-JANEIRO.		MONTEVIDEO.		BUENOS-AYRES. — Arrivée. 14
			Arrivée. 8	Départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée. 12	Départ. 13	
8 janvier.	13 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	26 janvier.
LUNDI.	SAMEDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	LUNDI OU DIMANCHE.	MARDI OU LUNDI.	VENDREDI OU JEUDI.	SAMEDI OU VENDREDI.	SAMEDI OU VENDREDI.
18 janvier.	23 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	30 janvier.	1 ^{er} février.	2 février.	5 février.	6 février.	6 février.
1 ^{er} février.	6 février.	11 février.	12 février.	13 février.	15 —	16 —	19 —	20 —	20 —
15 —	20 —	28 —	1 ^{er} mars.	4 mars.	5 mars.	5 mars.
1 ^{er} mars.	6 mars.	11 mars.	12 mars.	13 mars.	15 mars.	16 —	19 —	20 —	20 —
15 —	20 —	28 —	29 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	2 avril.
29 —	3 avril.	8 avril.	9 avril.	10 avril.	12 avril.	13 avril.	16 —	17 —	17 —
12 avril.	17 —	25 —	26 —	29 —	30 —	30 —
26 —	1 ^{er} mai.	6 mai.	7 mai.	8 mai.	10 mai.	11 mai.	14 mai.	15 mai.	15 mai.
10 mai.	15 —	23 —	24 —	27 —	28 —	28 —
24 —	29 —	3 juin.	4 juin.	5 juin.	7 juin.	8 juin.	11 juin.	12 juin.	12 juin.
7 juin.	12 juin.	20 —	21 —	24 —	25 —	25 —
21 —	26 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	3 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	10 juillet.
5 juillet.	10 juillet.	18 —	19 —	22 —	23 —	23 —
19 —	24 —	29 juillet.	30 juillet.	31 juillet.	2 août.	3 août.	6 août.	7 août.	7 août.
2 août.	7 août.	15 —	16 —	19 —	20 —	20 —
16 —	21 —	26 août.	27 août.	28 août.	30 —	31 —	3 septembre.	4 septembre.	4 septembre.
30 —	4 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	16 —	17 —	17 —
13 septembre.	18 —	23 septembre.	24 septembre.	25 septembre.	27 —	28 —	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	2 octobre.
27 —	2 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	14 —	15 —	15 —
11 octobre.	16 —	21 octobre.	22 octobre.	23 octobre.	25 —	26 —	29 —	30 —	30 —
25 —	30 —	7 novembre.	8 novembre.	11 novembre.	12 novembre.	12 novembre.
8 novembre.	13 novembre.	18 novembre.	19 novembre.	20 novembre.	2 —	3 —	6 —	7 —	7 —
22 —	27 —	5 décembre.	6 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	10 décembre.
6 décembre.	11 décembre.	16 décembre.	17 décembre.	18 décembre.	20 —	21 —	24 —	25 —	25 —
20 —	25 —	2 janvier 1898.	3 janvier 1898.	6 janvier 1898.	7 janvier 1898.	7 janvier 1898.
3 janvier 1898.	8 janvier 1898.	13 janvier 1898.	14 janvier 1898.	15 janvier 1898.	17 —	18 —	21 —	22 —	22 —

RETOUR.

BUENOS-AYRES.	MONTEVIDEO.	RIO-DE-JANEIRO.		BAHIA.	PERNAMBUCO.	DAKAR.	
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.
1	2	3	4	5	6	7	8
5 janvier.	6-7 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	20 janvier.	20 janvier.
20 —	21 —	25 —	26 —	28 janvier.	30 janvier.	5 février.	5 février.
5 février.	6-7 février.	10 février.	11 février.	20 —	20 —
VENDREDI.	SAMEDI.	MARDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	VENDREDI OU JEUDI.	SAMEDI OU VENDREDI.
12 février.	13 février.	16 février.	17 février.	19 février.	21 février.	26 février.	27 février.
26 —	27 —	2 mars.	3 mars.	5 mars.	7 mars.	12 mars.	13 mars.
12 mars.	13 mars.	16 —	17 —	25 —	26 —
26 —	27 —	30 —	31 —	2 avril.	4 avril.	9 avril.	10 avril.
9 avril.	10 avril.	13 avril.	14 avril.	22 —	23 —
23 —	24 —	27 —	28 —	30 avril.	2 mai.	7 mai.	8 mai.
7 mai.	8 mai.	11 mai.	12 mai.	20 —	21 —
21 —	22 —	25 —	26 —	28 mai.	30 mai.	4 juin.	5 juin.
4 juin.	5 juin.	8 juin.	9 juin.	17 —	18 —
18 —	19 —	22 —	23 —	25 juin.	27 juin.	2 juillet.	3 juillet.
2 juillet.	3 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	15 —	16 —
16 —	17 —	20 —	21 —	23 juillet.	25 juillet.	30 —	31 —
30 —	31 —	3 août.	4 août.	12 août.	13 août.
13 août.	14 août.	17 —	18 —	20 août.	22 août.	27 —	28 —
27 —	28 —	31 —	1 ^{er} septembre.	9 septembre.	10 septembre.
10 septembre.	11 septembre.	14 septembre.	15 —	17 septembre.	19 septembre.	24 —	25 —
24 —	25 —	28 —	29 —	1 ^{er} octobre.	3 octobre.	8 octobre.	9 octobre.
8 octobre.	9 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	21 —	22 —
22 —	23 —	26 —	27 —	29 octobre.	31 octobre.	5 novembre.	6 novembre.
5 novembre.	6 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	18 —	19 —
19 —	20 —	23 —	24 —	26 novembre.	28 novembre.	3 décembre.	4 décembre.
3 décembre.	4 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	16 —	17 —
17 —	18 —	21 —	22 —	24 décembre.	26 décembre.	31 —	1 ^{er} janvier 1898.
31 —	1 ^{er} janvier 1898.	4 janvier 1898.	5 janvier 1898.	13 janvier 1898.	14 —

RETOUR.

JANEIRO.	BAHIA.	PERNAMBUCO.	DAKAR.		LISBONNE.	BORDEAUX.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.
4	5	6	7	8	9	10
11 janvier. 26 — 11 février.	28 janvier.	30 janvier.	20 janvier. 5 février. 20 —	20 janvier. 5 février. 20 —	25 janvier. 10 février. 25 —	27 janvier. 12 février. 27 —
MERCREDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	VENDREDI OU JEUDI.	SAMEDI OU VENDREDI.	MERCREDI OU MARDI.	SAMEDI OU VENDREDI.
17 février. 3 mars. 17 — 31 — 14 avril. 28 — 12 mai. 26 — 9 juin. 23 — 7 juillet. 21 — 4 août. 18 — 1 ^{er} septembre. 15 — 29 — 13 octobre. 27 — 10 novembre. 24 — 8 décembre. 22 — 5 janvier 1898.	19 février. 5 mars. 2 avril. 30 avril. 28 mai. 25 juin. 23 juillet. 20 août. 17 septembre. 1 ^{er} octobre. 29 octobre. 26 novembre. 24 décembre.	21 février. 7 mars. 4 avril. 2 mai. 30 mai. 27 juin. 25 juillet. 22 août. 19 septembre. 3 octobre. 31 octobre. 28 novembre. 26 décembre.	26 février. 12 mars. 25 — 9 avril. 22 — 7 mai. 20 — 4 juin. 17 — 2 juillet. 15 — 30 — 12 août. 27 — 9 septembre. 24 — 8 octobre. 21 — 5 novembre. 18 — 3 décembre. 16 — 31 — 13 janvier 1898.	27 février. 13 mars. 26 — 10 avril. 23 — 8 mai. 21 — 5 juin. 18 — 3 juillet. 16 — 31 — 13 août. 28 — 10 septembre. 25 — 9 octobre. 22 — 6 novembre. 19 — 4 décembre. 17 — 1 ^{er} janvier 1898. 14 —	3 mars. 17 — 30 — 14 avril. 27 — 12 mai. 25 — 9 juin. 22 — 7 juillet. 20 — 4 août. 17 — 1 ^{er} septembre. 14 — 29 — 13 octobre. 26 — 10 novembre. 23 — 8 décembre. 21 — 5 janvier 1898. 18 —	6 mars. 20 — 2 avril. 17 — 30 — 15 mai. 28 — 12 juin. 25 — 10 juillet. 23 — 7 août. 20 — 4 septembre. 17 — 2 octobre. 16 — 29 — 13 novembre. 26 — 11 décembre. 24 — 8 janv. 1898. 21 —

183° SUPPLÉMENT AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
361	Fonctionnaires désignés pour remplir les fonctions de payeurs généraux ou de payeurs principaux dans les formations mobilisées de la Trésorerie et des Postes aux armées....	D (au-dessous de la 1 ^{re} accolade)	Commandants des corps d'armée près desquels ces fonctionnaires sont accrédités*..... Gouverneur militaire de Lyon*..... Gouverneur militaire de Paris*.....

7° SUPPLÉMENT À L'ANNEXE AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
30	Commandants des corps d'armée.....	B (en regard du contresignataire)	Fonctionnaires désignés pour remplir les fonctions de payeurs généraux ou de payeurs principaux dans les formations mobilisées de la Trésorerie et des Postes aux armées*.....
101	Gouverneurs militaires de Paris et de Lyon....	A (en regard du contresignataire)	Fonctionnaires désignés pour remplir les fonctions de payeurs généraux ou de payeurs principaux dans les formations mobilisées de la Trésorerie et des Postes aux armées*.....

MANUEL DES FRANCHISES

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Décret du 31 août 1897.
L. F.	"	Idem.	"	"	
L. F.	"	Idem.	"	"	

MANUEL DES FRANCHISES POSTALES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTIONS.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Décret du 31 août 1897.
L. F.	"	Idem.	"	"	

FRANCE.

*Comparaison des recouvrements du mois de juin 1897
avec ceux du mois correspondant de l'année 1896.*

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JUIN		DIFFÉRENCES. POUR 1897	
		1897. fr. c.	1896. fr. c.	Augmentat ^{ons} fr. c.	Diminutions. fr. c.
1° POSTES.					
1	Produit net de la taxe des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	13,654,156 39	13,567,150 73	87,005 66	"
2	Droits perçus sur. } Mandats français.	581,638 33	587,579 60	"	5,941 27
	} Mandats internat ^{ls}	45,277 45	45,670 03	"	392 58
3	Droit perçu sur les bons de poste....	23,640 25	24,658 75	"	1,018 50
4	Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes per- çues par l'État pour transport des colis postaux.....	16,181 01	30,806 57	"	14,625 56
	TOTAUX.....	14,320,893 43	14,255,865 68	87,005 66	21,977 91
				65,027 ^f 75 ^c	
2° TÉLÉGRAPHES.					
		EN PLUS en 1897.....			
5	Produit net de la taxe des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers. . .	3,141,769 36	2,092,795 08	448,974 28	"
6	Remboursem ^{ts} par divers du traitement d'agents du service postal, télégrap ^{he} , téléphonique et frais de surveillance.	19,052 52	4,415 00	14,637 52	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	278,308 16	114,876 66	163,431 50	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	83,646 52	302,753 55	"	219,107 03
	TOTAUX.....	3,522,776 56	3,114,840 29	627,043 30	219,107 03
				407,936 ^f 27 ^c	
3° TÉLÉPHONES.					
		EN PLUS en 1897.....			
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	220,766 71	161,320 97	59,445 74	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,323,607 87	1,513,519 93	"	189,912 06
11	Produit d'abonnements pour transmis- sion de télégrammes téléphonés....	352 25	3,686 44	"	3,334 19
12	Recettes diverses et accidentelles.....	5,504 50	4,943 19	561 31	"
	TOTAUX... ..	1,550,231,33	1,683,470 53	60,007 05	193,246 25
				133,239 ^f 20 ^c	
		EN MOINS en 1897.....			
RÉCAPITULATION.					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	14,320,893 43	14,255,865 68	87,005 66	21,977 91
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,522,776 56	3,114,840 29	627,043 30	219,107 03
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,550,231 33	1,683,470 53	60,007 05	193,246 25
	TOTAUX du mois de juin.....	19,393,901 32	19,054,176 50	774,056 01	434,331 19
	Mois antérieurs.....	88,454,780 98	86,437,078 62	4,999,213 32	2,981,510 96
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	107,848,682 30	105,491,255 12	5,773,269 33	3,415,842 15
				2,357,427 ^f 18 ^c	
		EN PLUS en 1897.....			

• ALGÉRIE.

*Comparaison des recouvrements du mois de juin 1897
avec ceux du mois correspondant de l'année 1896.*

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JUIN		DIFFÉRENCES POUR 1897.	
		1897.	1896.	Augmentat ^{ons}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1^o POSTES.					
1	Produit net de la taxe des correspon- dances postales. Solde des comptes avec les offices étrangers.....	198,980 72	193,753 04	5,227 68	"
2	Droit perçu sur... { Mandats français. Mandats internat ^x	26,049 00	27,204 37	"	1,245 37
3		1,571 90	1,632 03	"	60 13
4	Droit perçu sur les bons de poste.... Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes per- çues par l'État pour le transport des colis postaux.....	143 75	178 75	"	35 00
	TOTAUX.....	226,892 37	222,993 19	5,239 68	1,340 50
En plus en 1897.....				3,899 ^f 18 ^c	
2^o TÉLÉGRAPHES.					
5	Produit net de la taxe des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers...	102,853 25	106,042 00	"	3,188 75
6	Remboursem ^t par divers du traitement d'agents du service postal, télégrap ^e , téléphonique et frais de surveillance.	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	1,843 85	831 73	1,012 12	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	2,891 77	31 00	2,860 77	"
	TOTAUX.....	107,588 87	106,904 73	3,872 89	3,188 75
En plus en 1897.....				684 ^f 14 ^c	
3^o TÉLÉPHONES.					
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,448 48	1,536 07	"	87 59
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	33,816 44	26,727 41	7,089 03	"
11	Produit d'abonnements pour transmis- sion de télégrammes téléphonés....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	80 84	114 30	"	33 46
	TOTAUX.....	35,345 76	28,377 78	7,089 03	121 05
En plus en 1897.....				6,967 ^f 98 ^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS GOURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	226,892 37	222,993 19	5,239 68	1,340 50
5 à 8	Produits télégraphiques.....	107,588 87	106,904 73	3,872 89	3,188 75
9 à 12	Produits téléphoniques.....	35,345 76	28,377 78	7,089 03	121 05
	TOTAUX du mois de juin.....	369,827 00	358,275 70	16,201 60	4,650 30
	Mois antérieurs.....	1,682,399 75	1,643,917 24	76,023 13	37,540 62
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	2,052,226 75	2,002,192 94	92,224 73	42,190 92
En plus en 1897.....				50,033 ^f 81 ^c	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Modifications à la Nomenclature des rues de Paris, n^o 207.

Ajouter, à leur ordre alphabétique, les indications ci-après relatives à la création de voies nouvelles :

Page	10. Arsène-Houssaye (rue).....	42
—	10. Auguste-Barbier (rue).....	46
—	14. Benjamin-Godard (rue).....	53
—	20. Carrier-Belleuse (rue).....	75
—	21. Cernuschi (rue).....	66
—	23. Chapu (rue).....	53
—	23. Charles-Bénard (villa).....	73
—	26. Chopin (place).....	70
—	34. Duc (rue).....	60
—	43. François-Villon (rue).....	75
—	48. Henri-Pape (rue).....	27
—	54. Lantonnnet (rue).....	68
—	55. Léon-Cladel (rue).....	1
—	59. Maigrot-Delaunay (passage).....	73
—	70. Pasdeloup (place).....	103
—	72. Pierre-Bayle (rue).....	59
—	93. Victor-Duruy (rue).....	75

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Annotation au Carnet n^o 1517.

HAUTE-SAÔNE.

Biffer : Ronchamp (moins la commune de Maguy-d'Anigon).

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'août 1897.

Versements reçus de 234,223 déposants, dont 36,737 nouveaux.....		27,481,182 ^f 92 ^c
Remboursements à 114,283 déposants, dont 18,398 pour solde.....	24,769,375 ^f 35 ^c	} 25,091,742 50
Rentes achetées à 290 déposants pour un capital de.....	322,367 15	
Excédent de recettes.....		<u>2,389,440 42</u>

Nombre de comptes existant au 31 août 1897 : 2,843,565.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 5^e BUREAU.
RÉCLAMATIONS POSTALES.

Jugement.

Par jugement du tribunal de 1^{re} instance d'Albi, en date du 30 juillet dernier, M. B. . . . , qui s'était adressé à lui-même, de Saint-Sernin-sur-Rance, le 16 juillet, une lettre chargée, valeur déclarée 500 francs, poste restante à Albi, dans laquelle il n'avait inséré qu'une feuille de papier blanc, a été condamné, pour déclaration frauduleuse de valeurs, à trois mois de prison, avec le bénéfice de la loi du 26 mars 1891.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

Jugement.

Un jeune facteur des télégraphes, autorisé pour l'exécution de son service à faire usage de la bicyclette, ayant renversé avec sa machine un enfant qui s'est blessé grièvement, a été condamné par le tribunal de la Seine :

- 1^o A 100 francs d'amende avec application de la loi Bérenger ;
 - 2^o A 1,000 francs de dommages-intérêts.
-

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL. — TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE.

Médaille militaire accordée à un sous-agent.

Par décret du 12 juillet 1897, rendu sur la proposition de M. le Ministre de la guerre, M. Maës (Charles-Louis-François), chef d'équipe dans le service de la télégraphie militaire, surveillant des télégraphes à Lille, a été décoré de la médaille militaire.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
— SERVICES MARITIMES.

*Félicitations adressées au personnel du bureau de poste français de Smyrne
à l'occasion de l'incendie qui a éclaté dans cette ville.*

Un incendie a éclaté à Smyrne dans la nuit du 20 au 21 juin dernier, détruisant le logement particulier du receveur et menaçant l'immeuble occupé par le bureau de poste français.

Le personnel, accouru au premier moment sur les lieux du sinistre, a réussi à mettre en lieu sûr le matériel postal, les registres de comptabilité et les valeurs, malgré l'intensité de l'incendie qui rendait dangereux les abords du bureau.

Des félicitations ont été adressées au receveur et au personnel de Smyrne pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans cette circonstance.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. VERGNAULT, facteur local à Lusignan, a remis au receveur un bracelet en or qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. LEJEUNE, jeune facteur des télégraphes à Paris, bureau n° 92, a trouvé dans la rue Boissy-d'Anglas un bon de l'Exposition de 1900, qui, par l'intermédiaire du receveur, a été déposé au commissariat de police du quartier.

M. FERRIÈRES, facteur rural à Arre, a remis à qui de droit une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée.

M. JULIEN, facteur à Beaucaire, a rendu à son propriétaire une montre en argent trouvée sur les bords du canal.

M. LEBLOND, facteur local à Moncrabeau, a fait les démarches nécessaires pour restituer à qui de droit un bracelet en or trouvé en cours de distribution.

M. BUCHER, facteur de ville à la Recette principale d'Angers, a remis au commis principal de service une lettre valeur déclarée 200 francs, qu'il venait de trouver dans le tri.

M. MARCHI, facteur rural à Sartène, s'est empressé de rendre à leurs propriétaires deux montres en argent qu'il avait trouvées sur la voie publique.

M. TAFFORIN, facteur rural à Sauzé-Vaussais, ayant trouvé une paire de ciseaux avec crochets en argent, s'est empressé de remettre cet objet entre les mains du maire de la commune.

M. MÉTHÉE, facteur tubiste à Paris, bureau n° 5, a remis entre les mains de son receveur un porte-monnaie contenant 11 fr. 50 laissé dans la salle d'attente.

M. POCART, brigadier-chargeur à la gare du Nord à Paris, a déposé au commissariat de police plusieurs objets qu'il avait trouvés abandonnés sur un chariot ; quelques jours après, il a trouvé sur la voie publique une reconnaissance du Mont-de-piété qu'il a également déposée au commissariat du quartier.

M. GROSJEAN, facteur local à Aillevillers, a rapporté au propriétaire une montre trouvée en cours de tournée.

M. HALLET, facteur rural à Revigny, a remis entre les mains de sa receveuse un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il avait trouvé sur la route.

M. GREMIAU, facteur des télégraphes à Nantes, a trouvé sur la tablette du guichet un portefeuille contenant un billet de banque de 50 francs et divers papiers.

M. BOUIT, surveillant à Beauvais, a déposé à la gare de Beauvais différents objets qu'un voyageur avait laissés dans un compartiment de chemin de fer.

M. LAVERDET, facteur rural à Saint-Didier, a rendu une pièce de 20 francs à la personne qui l'avait perdue.

M. TRINGAT, porteur des télégrammes à Évian, ayant trouvé un billet de banque de 100 francs dans la salle d'attente, s'est empressé de le remettre au receveur.

M. CHARLOT, facteur de ville à Laval, a remis à son propriétaire une montre en argent avec sa chaîne qu'il avait trouvées en cours de tournée.

M. MOREAU, facteur rural à Lucenay-les-Aix, a restitué à qui de droit une somme de 50 francs qu'il avait reçue en trop en recouvrant une valeur.

M. ALIC, facteur local à Manosque, a déposé à la mairie un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il avait trouvé en cours de distribution.

M. NOËL, facteur rural à Raucourt, a trouvé sur la voie publique une somme de 30 francs, qu'il a remise au maire de la commune.

M. DILHAC, facteur de ville à Figeac, ayant trouvé une pièce en or de 20 francs, s'est empressé d'en faire la déclaration au commissaire de police.

M. GIRARD, facteur rural à Grasse, a déposé entre les mains de son receveur une montre en argent trouvée en cours de tournée.

M. GUYOT, facteur local à Saint-Honoré-les-Bains, a fait les démarches nécessaires pour restituer à qui de droit un porte-monnaie contenant 35 fr. 50 qu'il avait trouvé sur la route.

M. MAUFFREY, facteur rural à Héricy, a remis au maire de la localité une collection de timbres-poste d'une certaine valeur trouvée sur la voie publique.

M. IMMARIGEON, jeune facteur des télégraphes à Paris, bureau n° 104, a trouvé dans la rue un porte-monnaie contenant 65 fr. 50 qu'il a de suite déposé au commissariat de police du quartier.

M. BELLANGÉ, facteur à Paris, a déposé entre les mains du commissaire de police un coupon d'intérêt de 7 fr. 50 d'une obligation de chemin de fer qu'il avait trouvé dans la rue des Écoles.

M. JOANNY, facteur local à Saint-Pazanne, a remis à sa receveuse un gilet d'homme dans la poche duquel se trouvait une somme de 23 francs qu'il avait trouvé sur la route.

M. MAZOYER, gardien de bureau à Chalon-sur-Saône, a déclaré au receveur qu'il avait trouvé un porte-monnaie contenant 60 fr. 50 oublié sur la table de la salle d'attente.

M. TILHAC, facteur rural à Trie, a rendu à qui de droit divers objets d'une valeur approximative de 300 francs oubliée par un voyageur dans une voiture publique.

M. GAUBIER, facteur à Poussignol-Blismes, ayant trouvé en cours de tournée une montre en argent, s'est empressé d'en faire la déclaration à la mairie.

M. DELÈTRE, facteur local à Epinouze, a déposé entre les mains de sa receveuse un porte-monnaie contenant 21 fr. 35, trouvé sur la voie publique.

M. LAMBERT, gardien de bureau à Laval, a remis au commis principal de service une lettre, valeur déclarée 150 francs, qui avait été jetée dans la boîte du bureau.

M. RICHE, facteur local à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, ayant trouvé sur la route un portefeuille contenant un billet de banque de 100 francs, l'a déposé à la mairie.

M. DUMARTIN, jeune facteur des télégraphes à Mont-de-Marsan, a trouvé une pièce de 10 francs, qu'il a remise à son receveur.

M. BEAUTERME, facteur rural à la Balme, a restitué au propriétaire un coupon d'intérêt de 7 fr. 50 d'une obligation de chemin de fer qu'il avait trouvé.

M. BOURGOIN, facteur de ville à Carpentras, a trouvé un bracelet en or qu'il a immédiatement déposé à la mairie.

M. LAUSSEIN, facteur de ville à Aurillac, en procédant à la levée des boîtes, a trouvé un porte-monnaie contenant 20 fr. 25 qu'il a remis au receveur, à sa rentrée au bureau.

M. TOUSSAINT, facteur rural à Saint-Rémy-en-Rollat, a déposé entre les mains de sa receveuse une montre en argent avec sa chaîne qu'il avait trouvées sur la voie publique.

M. LABOSE, facteur des télégraphes à Lyon-Central, a trouvé 1,100 francs en billets de banque qu'il s'est empressé de remettre au légitime propriétaire.

M. TARTAIX, facteur à Paris, s'est empressé de remettre au receveur un porte-monnaie contenant une somme de 160 fr. 70 qui avait été oublié sur la tablette du guichet.

M. GAULARD, facteur de ville à Besançon, a pu remettre à la personne qui l'avait perdue une montre en or trouvée en cours de distribution.

M. ROBERT, facteur téléphoniste à Paris, bureau n° 66, a remis à son receveur un billet de banque de 100 francs qu'une personne avait laissé tomber dans la salle d'attente.

M. TOUSSAINT, facteur rural à Ligny-en-Barrois, a fait les démarches nécessaires pour restituer à qui de droit une montre en or trouvée sur la route.

M. LANCE, facteur téléphoniste à Paris, bureau n° 49, a remis entre les mains du commissaire de police du quartier un billet de banque de 100 francs, trouvé par lui dans la salle d'attente du bureau.

M. DESCHAMPS, facteur des télégraphes à Rennes-Central, ayant trouvé une montre en or de femme, en a fait la déclaration au commissaire de police.

M. BONNET, facteur de ville à Marseille, a restitué au légitime propriétaire une lettre, valeur déclarée 500 francs, que ce dernier avait laissé tomber après en avoir donné décharge à l'agent du guichet.

M. FAVIER, facteur-chef à Nice-Central, a remis au receveur un porte-monnaie contenant 105 fr. 70, qui avait été oublié sur la table de la salle d'attente.

M. CASTINEL, facteur des télégraphes à Bordeaux-Central, a trouvé, dans la rue, une bague de prix qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. WEHRLÉN, facteur rural à Molinges, a déposé à la mairie un porte-monnaie contenant 28 fr. 20, trouvé au cours de sa distribution.

M. GACHE, facteur rural à Quissac, a déposé entre les mains de sa receveuse une montre en argent qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. JOASSIN, facteur local à Pouilly-en-Auxois, a trouvé dans la salle d'attente du bureau un billet de banque de 100 francs.

M. CHARTIER, facteur tubiste à Paris, bureau n° 38, s'est empressé de remettre au receveur un porte-monnaie contenant 41 fr. 50, qu'il avait trouvé sur la tablette de la salle d'attente.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

MM. BENOÎT, facteur local à Sérignan ;
GOUÉZILLOUX, facteur local à Pleurtuit ;
GIBERT, facteur-receveur à Marolles-sur-Seine ;
LANGRÉE, facteur des télégraphes à Meaux,
ont arrêté des chevaux emportés.

M. LONGUET, facteur auxiliaire à Meaux, a porté secours à une personne qui allait infailliblement se noyer.

M. DESSOGNE, facteur à Paris, bureau n° 58, a retiré de la Seine, au péril de sa vie, une fillette de onze ans, tombée accidentellement de la berge.

M. MALAUDAIN, facteur à Bolbec, s'est distingué dans les récentes inondations.

M. CLUSE, facteur local à Saint-Marcellin, a contribué à l'arrestation d'un malfaiteur qui venait de s'échapper des mains d'un gendarme.

MM. LAFONT, gardien de bureau à Nîmes ;
ROCHEVILLE, facteur rural à Remuzat,
ont signalé à qui de droit des malfaiteurs qu'ils avaient surpris tentant de fracturer une porte.

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS.

Par décret du Président de la République française, en date du 19 juillet 1897, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

I. — Sont nommés Directeurs des Postes et des Télégraphes :

1° A Foix, M. CONSTANTIN BEAUREGARD DE CHEVREUSE (Roch-Marie-Arthur), directeur à Mâcon, en remplacement de M. Vaissière, retraité ;

2° A Mâcon, M. DUMAS (Aristide-Honoré), directeur à Niort, en remplacement de M. Constantin Beauregard de Chevreuse ;

3° A Quimper, M. PEINTE (Léon-Marie-Georges-Frédéric), directeur à Vannes, en remplacement de M. Spetz, retraité ;

4° Au Mans, M. MAC-AULIFFE (Adrien-Ernest), directeur à Alençon, en remplacement de M. Jacquy, retraité ;

5° A Orléans, M. DE SINGLY (Victor-Gabriel-Maurice), directeur à Auxerre, en remplacement de M. Oüy, retraité ;

6° A Blois, M. FLEURY (Théophile-Adolphe-Alphonse), directeur à Digne, en remplacement de M. Berteloot, retraité ;

7° A Vannes, M. RAVAUT (Désiré-Napoléon-Justin), directeur à Privas, en remplacement de M. Peinte.

II. — M. DENIZOT (Clément-Abel), inspecteur à Troyes, est nommé directeur des postes et des télégraphes à Alençon, en remplacement de M. Mac-Auliffe.

Par arrêté ministériel du 14 septembre 1897, les traitements des directeurs des postes et des télégraphes, désignés ci-après, sont fixés, à partir du 1^{er} octobre 1897 :

1° A 8,000 francs :

M. Constantin Beauregard de Chevreuse (Roch-Marie-Arthur), à Foix ;
M. Dumas (Aristide-Honoré), à Mâcon,
M. Mac-Auliffe (Adrien-Ernest), au Mans ;

2° A 7,000 francs :

M. Peinte (Léon-Marie-Georges-Frédéric), à Quimper ;

A 6,000 francs :

M. de Singly (Victor-Gabriel-Maurice), à Orléans ;
M. Fleury (Théophile-Adolphe-Alphonse), à Blois ;
M. Ravaut (Désiré-Napoléon-Justin), à Vannes ;
M. Denizot (Clément-Abel), à Alençon.

Par décret du Président de la République française, en date du 30 septembre 1897, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Sont nommés directeurs des postes et des télégraphes :

1° A Grenoble, M. DARDENNE (Joachim), directeur à Cahors, en remplacement de M. Faure, retraité;

2° A Digne, M. SILBERLING (Louis-Édouard), directeur à Ajaccio, en remplacement de M. Fleury, nommé à Blois;

3° A Cahors, M. MOREL (Marius-Alfred-Séraphin), inspecteur à Valence, en remplacement de M. Dardenne;

4° A Niort, M. MATHIOT (Alfred-Félix), inspecteur à La Rochelle, en remplacement de M. Dumas, nommé à Mâcon.

Par arrêté ministériel, en date du 14 septembre 1897, les traitements des directeurs des postes et des télégraphes, désignés ci-après, sont fixés, à partir du 1^{er} octobre 1897 :

1° A 7,000 francs :

M. Dardenne (Joachim), à Grenoble;

2° A 6,000 francs :

M. Silberling (Louis-Édouard), à Digne;

M. Morel (Marius-Alfred-Séraphin), à Cahors;

M. Mathiot (Alfred-Félix), à Niort.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE- MENTS. francs.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. francs.
MM. Baussain.....	Receveur....	Paris 7.....	4,500	Receveur....	Paris 16.....	4,500
Blanc.....	Idem.....	Paris 86.....	4,000	Idem.....	Paris 7.....	4,500
Simonnet.....	Idem.....	Paris 101.....	4,000	Idem.....	Paris 86.....	4,000
Eberswiller....	Com. princ..	Paris 48.....	4,000	Idem.....	Paris 101.....	4,000
Troyon.....	Fact ^r -recev ^r .	Sin-le-Noble.....	1,200	Idem.....	Sin-le-Noble.....	1,200
M ^{lle} Granvoinet....	Receveuse...	Collonges.....	1,200	Receveuse...	Venissieux.....	1,200
M ^{me} Mottaz.....	Idem.....	Saint-Christophe-en- Brionnais.	1,200	Idem.....	Collonges.....	1,200
M ^{lle} Favet.....	Idem.....	Orléans.....	1,200	Idem.....	Saint-Christophe-en- Brionnais.	1,200
MM. Mattei.....	Receveur....	Le Broc.....	1,000	Receveur....	Oletta.....	1,000
Raybaud.....	Idem.....	Oletta.....	1,000	Idem.....	Le Broc.....	1,000
M ^{lle} Champ.....	Dame em- ployée.	Brive.....	1,100	Receveuse...	Palluau-sur-Indre..	1,200
Boutry.....	Idem.....	Charolles.....	1,100	Idem.....	S ^t -Bonnet-Tronçais.	1,200
M ^{me} Labonne.....	Receveuse...	Brissac.....	1,600	Idem.....	Ponancé.....	1,800
M. Bourasseau....	Receveur....	Tiercé.....	1,400	Receveur....	Brissac.....	1,400
M ^{lles} Cabanié.....	Dame em- ployée.	Foix.....	1,100	Receveuse...	Viane.....	1,200
Lhonoré.....	Idem.....	Rouen, central....	1,000	Idem.....	La Commanderie..	1,000
Couttet.....	Postulan ^{te} re- ceveuse.	Chamonix.....	"	Idem.....	Orléans.....	1,000
Bouillard.....	Receveuse...	Tavaux.....	1,200	Idem.....	Bry-sur-Marne....	1,200
M ^{mes} Mangin.....	Ancien ^{ne} aide	Caen.....	"	Idem.....	Langannerie.....	1,000
veuve Galiet..	Receveuse...	Chérancé.....	1,200	Idem.....	Couptrain.....	1,200
MM. Guéry.....	Idem.....	Clairvaux.....	1,400	Receveur....	Darnetal.....	1,600
Bauerheim.....	Idem.....	Pleurs.....	1,000	Idem.....	Clairvaux.....	1,000
Bourdenet.....	Idem.....	Landes.....	1,200	Idem.....	Pleurs.....	1,200
Muller.....	Com. princ..	Le Havre, central.	3,600	Idem.....	Eu.....	3,500
M ^{me} Badimon.....	Receveuse...	Prayssas.....	1,400	Receveuse...	Landes.....	1,400
Camajou.....	Dame em- ployée.	Nérac.....	1,300	Idem.....	Prayssas.....	1,400
M ^{lle} Barbeau.....	Idem.....	Sablé.....	1,100	Idem.....	Chérancé.....	1,200
M ^{me} Carceac.....	Receveuse...	Villefranche-du-Pé- rigord.	1,400	Idem.....	Bordas.....	1,400
veuve Michelet	Idem.....	Bordas.....	1,200	Idem.....	Villefranche-du-Pé- rigord.	1,200
Laugié.....	Idem.....	Bruniquel.....	1,000	Idem.....	Vélines.....	1,000
M. Loujou.....	Idem.....	Vélines.....	1,400	Receveur....	Bruniquel.....	1,400
M ^{lle} Planche.....	Idem.....	Bretenoux.....	1,200	Receveuse...	Argentat.....	1,200
Salacroup.....	Idem.....	Calus.....	1,200	Idem.....	Bretenoux.....	1,200
M. Plantade.....	Receveur....	Couzeix.....	1,000	Receveur....	Saint-Privat.....	1,000
M ^{lle} Baril.....	Dame empl..	Brive.....	1,100	Receveuse...	Couzeix.....	1,200
MM. Besançon.....	Com. princ..	Évreux.....	3,600	Com. princ..	Nancy R. P.....	3,600
Poursain.....	Idem.....	Lille R. P.....	3,600	Idem.....	Paris 90.....	3,600
Buet.....	Idem.....	Vichy.....	3,300	Idem.....	Bône.....	3,300
Peyrat.....	Commis.....	Brive.....	3,000	Idem.....	Brive.....	3,000
Jeanneret.....	Idem.....	Cochinchine.....	3,000	Idem.....	Paris 7.....	3,000
Bessard.....	Idem.....	Montbéliard.....	3,000	Idem.....	Nancy R. P.....	3,000
Herbouille.....	Idem.....	Angoulême.....	3,000	Idem.....	Évreux.....	3,300
Défournel.....	Idem.....	Lyon, central....	3,000	Idem.....	Le Puy-en-Velay... 3,300	
Quennesson....	Idem.....	Lille, central....	3,000	Idem.....	Lille R. P.....	3,000
Baron.....	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,600	Agent du ser- vice mari- time.	Ligne de Bordeaux à Colon.	3,600
Reculon - Du- pont.	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,000	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Hervier.....	Commis.....	Corbeil.....	1,500	Commis.....	Melun.....	1,500
Sèbe.....	Idem.....	Perpignan, direct..	2,400	Idem.....	Béziers, principal..	2,400
Chavinier.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Pérés.....	Idem.....	Quimper.....	1,500	Idem.....	Le Havre, central..	1,500
Saladin.....	Idem.....	Tourcoing.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Dignoire.....	Idem.....	Paris 28.....	1,500	Idem.....	Tourcoing.....	1,500
Bargues.....	Idem.....	Tunisie.....	1,800	Idem.....	Salon.....	1,800
Déffay.....	Idem.....	Roubaix.....	1,800	Idem.....	Le Havre, central..	1,800
Bourgery.....	Idem.....	Lig. du Nord.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	1,500
Durand.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Barescut.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	2,400	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	2,400
Combrès.....	Idem.....	Paris 83.....	3,000	Idem.....	Tours, gare.....	3,000
Ercole.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	2,700	Idem.....	Paris 2.....	2,700
Souville.....	Idem.....	Paris 11.....	1,500	Idem.....	Saint-Gaudens.....	1,500
Giulardi.....	Idem.....	Paris 24.....	1,500	Idem.....	A la disposition du minist. des colon. p ^r le serv. de l'An- nam et du Tonkin.	1,500
Julien.....	Idem.....	Paris 17.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Saurel.....	Idem.....	Quimper.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bertrand.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Mordacque.....	Idem.....	Paris 71.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Rogier.....	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	1,500	Idem.....	Lille, central.....	1,500
Pérus.....	Idem.....	Arras.....	1,500	Idem.....	Lille-Saint-Martin..	1,500
Baillet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Arras.....	1,500
Rignault.....	Idem.....	Pont-à-Mousson....	1,500	Idem.....	Joigny.....	1,500
Grandury.....	Idem.....	Toul.....	1,500	Idem.....	Pont-à-Mousson...	1,500
Debia.....	Idem.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Greil.....	2,100
Armand.....	Idem.....	Ajaccio.....	1,500	Idem.....	Avignon R. P.....	1,500
Pellegrino.....	Idem.....	Montbéliard.....	1,500	Idem.....	Marseille-Chapitre..	1,500
Dejean.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Paris 55.....	1,500
Thibault.....	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Delacour.....	Idem.....	Paris 88.....	1,800	Idem.....	Pithiviers.....	1,800
Boudol.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 15.....	1,800
Pagnaud.....	Idem.....	Paris 15.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Saintin.....	Idem.....	Paris 18.....	1,800	Idem.....	Paris 95.....	1,800
Caillié.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	Paris 3.....	3,000
Sabardu.....	Idem.....	Vienna.....	3,000	Idem.....	Lyon, central.....	3,000
Paulic.....	Idem.....	Redon.....	2,700	Idem.....	Mantes.....	2,700
Jeanjean.....	Idem.....	Constantine R. P..	2,700	Idem.....	Alger, central.....	2,700
Rullac.....	Idem.....	Tizi-Ouzou.....	2,100	Idem.....	Constantine R. P..	2,100
Santinacci.....	Idem.....	Menton.....	1,500	Idem.....	Nice R. P.....	1,500
Entraigue.....	Idem.....	Paris 68.....	1,500	Idem.....	Brive.....	1,500
Cartier.....	Idem.....	Paris 19.....	1,800	Idem.....	Paris, central.....	1,800
Loylavergno.....	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	1,500	Idem.....	Paris 19.....	1,500
Jeannin.....	Idem.....	Paris 17.....	1,500	Idem.....	Montbéliard.....	1,500
Flamhard.....	Idem.....	Le Havre, central..	2,100	Idem.....	Paris, central.....	2,100
Reboul.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Lyon, central.....	1,800
Texier.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	1,500
Bayard.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500
Logague.....	Idem.....	Moulins.....	2,100	Idem.....	Béziers.....	2,100
Viguié.....	Idem.....	Montluçon.....	1,500	Idem.....	Moulins.....	1,500
Delbos.....	Idem.....	Rambouillet.....	1,500	Idem.....	Montluçon.....	1,500
Dumas.....	Idem.....	Alais.....	1,800	Idem.....	Rambouillet.....	1,800
Godefroy.....	Idem.....	Cavaillon.....	1,500	Idem.....	Grenoble R. P.....	1,500
Delort.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	1,800	Idem.....	Bordeaux, central..	1,800
Clairin.....	Idem.....	Marmande.....	2,700	Idem.....	Bordeaux R. P.....	2,700
Pons.....	Idem.....	Bordeaux, central..	2,100	Idem.....	Bordeaux-Saint-Jean	2,100
Vigné.....	Idem.....	Cette.....	3,000	Idem.....	Fontainebleau.....	3,000
Morel.....	Idem.....	A la disposition du ministre des colo- nies pour le ser- vice du câble de Madagascar.	3,000	Idem.....	Oran R. P.....	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Dupont	Commis	Toulon	2,400	Commis	Meaux	2,400
Guillaumin	Idem	Commentry	1,500	Idem	Toulon	1,500
Lhotte	Idem	Ligne du Nord	1,800	Idem	Épinal R. P.	1,800
Gargam	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,700	Idem	Ligne de l'Est	2,700
Hymon	Idem	Ligne du Nord	2,400	Idem	Ligne du Sud-Ouest	2,400
Debia	Idem	Creil	2,100	Idem	Mantes	2,100
Narbonne	Idem	Laon	1,500	Idem	Creil	1,500
Remy	Idem	Roubaix	1,800	Idem	Laon	1,800
Beauvalet	Idem	Saint-Quentin	1,500	Idem	Lille, central	1,500
Marnier	Surnumér ^{re}	Melun	"	Surnumér ^{re}	Paris, central	"
Daran	Idem	Paris 32	"	Idem	Paris 1	"
Denis	Idem	Lorient	"	Idem	Paris 32	"
Julien	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Quimper	"
Cluzel	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Brunelle	Idem	Paris, central	"	Idem	Paris 28	"
Fröhlich	Idem	Idem	"	Idem	Roubaix	"
Verdier	Idem	Lille, gare	"	Idem	Ligne du Nord	"
Legendre	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Lig. du Nord-Ouest	"
Boyer	Idem	Paris, central	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Desmaris	Idem	Lyon-Terreaux	"	Idem	Lons-le-Saunier	"
Theillet	Idem	Lyon, central	"	Idem	Lyon-Terreaux	"
Breil	Idem	Versailles R. P.	"	Idem	Paris 83	"
Bize dit Poypoc	Idem	Paris, central	"	Idem	Versailles R. P.	"
Champommier	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Derippe	Idem	Belley	"	Idem	Meaux	"
Magnin	Idem	Paris, central	"	Idem	Belley	"
Seta	Idem	Joigny	"	Idem	Lig. du Nord-Ouest	"
Ponsin	Idem	Lyon, central	"	Idem	Toul	"
Rousselle	Idem	Creil	"	Idem	Paris 22	"
Santamaria	Idem	Avignon R. P.	"	Idem	Ajaccio	"
Bartoli	Idem	Yvetot	"	Idem	Saint-Florent	"
Dupart	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Yvetot	"
Latapie	Idem	Idem	"	Idem	Quimper	"
Valion	Idem	Idem	"	Idem	Montbéliard	"
Beauchamp	Idem	Paris, central	"	Idem	Paris 22	"
Montenot	Idem	Idem	"	Idem	Paris 71	"
Colin	Idem	Lyon, préfecture	"	Idem	Idem	"
Laforêt	Idem	Lyon, central	"	Idem	Lyon, préfecture	"
Lemoy	Idem	Paris, central	"	Idem	Paris 11	"
Tas'ayre	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 21	"
Orly	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Rumeau	Idem	Idem	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Girard	Idem	Pithiviers	"	Idem	Paris 68	"
Peupin	Idem	Paris, central	"	Idem	Paris 88	"
Crantelle	Idem	Idem	"	Idem	Paris 18	"
Lecoq	Idem	Idem	"	Idem	Redon	"
Davin	Idem	Alger, central	"	Idem	Paris, central	"
Coti	Idem	Idem	"	Idem	Tizi-Ouzou	"
Marcourelles	Idem	Paris, central	"	Idem	Paris 16	"
Gavet	Idem	Idem	"	Idem	Paris 17	"
Clion	Idem	Ligne de l'Ouest	"	Idem	Idem	"
d'Orgebray	Idem	Paris, central	"	Idem	Paris 68	"
Lassus	Idem	Idem	"	Idem	Paris 49	"
Ségouffin	Idem	Idem	"	Idem	Cette	"
Demesse	Idem	Meaux	"	Idem	Paris 16	"
Delpy	Idem	La Roche-sur-Yon	"	Idem	Commentry	"
Audiat	Idem	Épinal R. P.	"	Idem	Lyon, central	"
Goujon	Idem	Ligne de l'Est	"	Idem	Ligne du Nord	"
Maujean	Idem	Paris, central	"	Idem	Roubaix	"
Dufaye	Idem	Idem	"	Idem	Saint-Quentin	"
Blanc	Idem	Nantes, central (bri- gade de réserve)	"	Idem	Nantes, central	"
Milon	Idem	Nantes, central	"	Idem	Nantes, central (bri- gade de réserve)	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M. Chevallier....	Surnumér ^{re}	"	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	"
M ^{lle} Gent.....	Employée...	En disponibilité...	"	Employée...	Nice-Grimaldi....	1,000
Pouzet.....	Idem.....	La Rochelle.....	1,100	Idem.....	Saint-Jean-d'Angély	1,100
M ^{me} Bruneteau....	Ex-receveuse.	"	Empl. auxil.	Marans.....	R ^{on} , 1,200
M ^{lle} Cretin.....	Employée... ..	Chalon-sur-Saône. .	1,000	Employée... ..	Besançon-Battant ..	1,000
Vuillet.....	Idem.....	Besançon-Battant. .	1,100	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,100
Rosier.....	Idem.....	Paris, central.....	1,000	Idem.....	Bernay.....	1,000
Daspre.....	Idem.....	Annonay.....	1,000	Idem.....	Saint-Marcellin... .	1,000
Mahé.....	Postulante	"	Idem.....	Pont-Audemer.....	1,000
M ^{me} Peyou.....	Employée... ..	Avranches.....	1,100	Idem.....	Montagne.....	1,100
M ^{lle} Thibault....	Postulante	"	Idem.....	Avranches.....	1,000
Esprabens....	Employée... ..	Marennes.....	1,000	Idem.....	Mauléon.....	1,000
Fort.....	Postulante	"	Idem.....	Marennes.....	1,000
Tribert.....	Employée... ..	Civray.....	1,000	Idem.....	Poitiers.....	1,000
Daigre.....	Idem.....	Thouars.....	1,100	Idem.....	Civray.....	1,100
Motillon.....	Idem.....	Bressuire.....	1,100	Idem.....	Thouars.....	1,100
Guéria.....	Idem.....	Argenton-s ^r -Creuse.	1,000	Idem.....	Bressuire.....	1,000
Lemonnier....	Receveuse. .	Bourg-le-Roi.....	1,200	Idem.....	Argenton-s ^r -Creuse.	1,200
Chatagnier....	Employée... ..	Paris C.....	1,200	Idem.....	Paris 46.....	1,200
Boularan.....	Postulante	"	Idem.....	Paris 51.....	1,000
Préel.....	Employée... ..	Paris, principal... .	1,000	Idem.....	Boulogne-sur-Seine, téléphone.	1,000
Huot.....	Postulante...	"	Idem.....	Dijon, central....	1,000
Rangheard....	Idem.....	"	Idem.....	Ambert.....	1,000
Puy.....	Idem.....	"	Idem.....	Limoges, central ..	1,000
Gorse.....	Employée... ..	Tulle.....	1,000	Idem.....	Brive.....	1,000
M ^{me} Roy.....	Idem.....	En disponibilité... .	"	Idem.....	Tours, téléphone..	1,100
M ^{lle} Bidemant....	Postulante	"	Idem.....	Creil, téléphone... .	1,000
Boscher.....	Employée... ..	Pont-Audemer.....	"	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,000
M ^{me} Bourdon....	Stagiaire... .	Paris, principal... .	"	Idem.....	Paris, principal... .	1,000
Pernot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lle} Lorin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Briottet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Arnaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Mouillon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Mallandit....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Minot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Barbier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Entraigue... .	Employée... ..	Ussel.....	1,100	Idem.....	Brive.....	1,100
M ^{lle} Dabernat....	Postulante	"	Idem.....	Ussel.....	1,000
M ^{me} Raoul des Es- sorts.	Employée... ..	Paris, principal... .	1,200	Idem.....	Paris C.....	1,200
M ^{lle} Bernard (J.) .	Idem.....	Paris C.....	1,200	Idem.....	Paris, principal... .	1,200
Fourmestraux.	Empl. auxil.	Direction de la Seine	R ^{on} , 1,300	Empl. auxil.	Paris C.....	R ^{on} , 1,300
Dubois.....	Stagiaire... .	Lille, téléphone... .	"	Employés... ..	Lille, téléphone... .	1,000
Rannou.....	Postulante	"	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,000
Jaudhuin....	Employée... ..	Compiègne, téléph.	1,000	Idem.....	Amiens, téléphone..	1,000
Drain.....	Idem.....	En disponibilité... .	"	Idem.....	Compiègne, téléph.	1,000
Matte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Longwy-Bas,téléph.	1,000
Gueudet.....	Postulante	"	Idem.....	Poisvy, téléphone..	1,000
Mazetreix....	Employée... ..	Bordeaux, central..	1,200	Idem.....	Le Havre, téléphone	1,200
Camicas.....	Postulante	"	Idem.....	Puteaux, téléphone.	1,000
Pelgrin.....	Employée... ..	La Ferté-s ^r -Jouarre.	1,000	Idem.....	Soissons.....	1,000
Pestre.....	Postulante	"	Idem.....	La Ferté-s ^r -Jouarre.	1,000
Fromental....	Employée... ..	Alais.....	1,100	Idem.....	Port-la-Nouvelle... .	1,100
Daudé.....	Idem.....	Montmorency.....	1,000	Idem.....	Alais.....	1,000
M ^{me} Chandro....	Postulante	"	Empl. auxil.	Montmorency.....	R ^{on} , 1,000
M ^{lle} Dubois.....	Employée... ..	La Souterraine....	1,000	Employée... ..	Tulle.....	1,000
Réol.....	Stagiaire... .	Paris 103.....	"	Idem.....	La Souterraine....	1,000
M ^{me} Lugague....	Employée... ..	Moulins.....	1,100	Idem.....	Beziers, faubourg du-Pont.	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lle} Dalbavie.....	Employée...	Limoges-Garibaldi.	1,100	Employée...	Charolles.....	1,100
Charron.....	Postulante..	"	Idem.....	Limoges-Garibaldi.	1,000
M ^{me} Pommier.....	Employée...	Limoges-Garibaldi.	1,100	Idem.....	Limoges, central..	1,100
M ^{lle} Hélics.....	Idem.....	Limoges, central..	1,000	Idem.....	Limoges-Garibaldi.	1,000
Allègre.....	Idem.....	Aubervilliers.....	1,000	Idem.....	Alger, central.....	1,000
Bichard.....	Idem.....	Pont-Audemer.....	1,000	Idem.....	Aubervilliers.....	1,000
Bernard.....	Idem.....	Lagny.....	1,000	Idem.....	Pont-Audemer.....	1,000
Rafin.....	Postulante..	"	Idem.....	Lagny.....	1,000
M ^{me} Clément.....	Employée...	Les Andelys.....	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
M ^{lle} Bertheux.....	Postulante..	"	Idem.....	Les Andelys.....	1,000
Ricoult.....	Employée...	Poissy.....	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
M ^{me} Roger.....	Idem.....	Lille, téléphone..	1,600	Idem.....	Lille, central.....	1,600
M ^{lle} Maurisset....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	La Rochelle.....	1,100
Roger.....	Idem.....	Nîmes, central....	1,100	Idem.....	Nîmes-Gambetta..	1,100
M ^{me} Guibal,.....	Idem.....	Nîmes-Gambetta..	1,000	Idem.....	Nîmes, central....	1,000
M ^{lle} Hue.....	Idem.....	Pithiviers.....	1,000	Idem.....	Orléans-Colombier.	1,000
M ^{me} Lucien.....	Idem.....	Orléans-Colombier.	1,000	Idem.....	Pithiviers.....	1,000
M ^{lle} Bourzès.....	Postulante..	"	Idem.....	Paris, central.....	1,000
Rolly.....	Idem.....	"	Idem.....	Concarneau.....	1,000
Gineys.....	Idem.....	"	Idem.....	Gannat.....	1,000
Duhamel (L.-E.-L.)	Employée...	Paris 60.....	1,100	Idem.....	Paris, central.....	1,100
Duhamel (T.-A.)	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M ^{me} Depardieu....	Postulante..	"	Idem.....	Paris 60.....	1,000
M ^{lle} Caster.....	Employée...	Charenton-le-Pont.	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Destronchez..	Idem.....	Paris, principal..	1,000	Idem.....	Charenton-le-Pont.	1,000
Morizot.....	Idem.....	Joinville.....	1,000	Idem.....	Chaumont.....	1,000
Lemasson....	Postulante..	"	Idem.....	Joinville.....	1,000
Roux (M.-J.)	Employée...	Paris, principal..	1,000	Idem.....	R. P. Seine.....	1,000

